Courrier du Centre international Blaise Pascal

35 | 2013
Varia

# Cinq réponses aux *Provinciales*

Dominique Descotes

OpenEdition Journals

**Édition électronique**
URL : http://journals.openedition.org/ccibp/304
DOI : 10.4000/ccibp.304
ISSN : 2493-7460

**Éditeur**
Centre international Blaise Pascal

**Édition imprimée**
Date de publication : 4 décembre 2013
Pagination : 8-59
ISBN : 978-2-84516-664-6
ISSN : 0249-6674

**Référence électronique**
Dominique Descotes, « Cinq réponses aux *Provinciales* », *Courrier du Centre international Blaise Pascal* [En ligne], 35 | 2013, mis en ligne le 03 décembre 2015, consulté le 02 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/ccibp/304 ; DOI : 10.4000/ccibp.304

Ce document a été généré automatiquement le 2 mai 2019.

Centre international Blaise Pascal

# *Cinq réponses aux* Provinciales

Dominique Descotes

1 La lecture des *Provinciales* donne parfois l'impression d'assister à une conversation téléphonique dont on n'entend qu'un seul interlocuteur. Même l'édition des *Grands Écrivains de la France* ne propose que des extraits des réponses des jésuites. Il faudra sans doute attendre la publication de l'édition de Jean Mesnard pour disposer d'une information vraiment complète.

2 Le CIBP ayant fait l'acquisition de quelques-unes de ces réponses en originales, nous en donnons ci-après la reproduction conforme. On s'accorde pour attribuer ces réponses au jésuite Jacques Nouët (1605-1680), qui a sans aucun doute bénéficié de l'aide de collaborateurs des principaux membres parisiens de son ordre. Ces lettres ont été reprises par la suite dans le recueil de 1657, *Réponses aux Lettres Provinciales publiées par le secrétaire du PortRoyal contre les PP de la Compagnie de Jésus sur le sujet de la morale desdits Pères*. Les *Impostures* auxquelles répond la onzième *Provinciale* et une *Lettre à une personne de condition sur le sujet de celles que les jansénistes publient contre les jésuites*, 1656, ont précédé les textes que nous reproduisons. *La Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le ministre Du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine dans son livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632* (juillet 1656), (reprise dans les *Réponses…*, p. 67 sq. ; voir la thèse d'O. Jouslin sur *Pascal et le dialogue polémique*, p. 504 sq., sur la version abrégée). Le P. Nouët tente d'appuyer sur des citations l'assimilation du jansénisme avec l'hérésie calviniste. Les quatre autres opuscules présentent l'intérêt de viser chacun une des lettres *Provinciales*. La *Réponse à l'onzième Lettre des jansénistes*, d'août 1656, reprend le grief de collusion avec les calvinistes, et surtout le reproche de bouffonnerie dans une querelle d'ordre religieux. La *Réponse à la douzième lettre des jansénistes* présente l'intérêt de récuser l'affirmation de Pascal selon laquelle il est seul contre l'armée des jésuites, en dénonçant les méthodes de rédaction collective de Port-Royal. Nicole répondit par une réfutation qui parut un peu après la XIII$^{e}$ *Provinciale*, et fut insérée dans Wendrock sous la forme de la *Note I à la XII$^{e}$ lettre*. La *Réponse à la treizième Lettre des jansénistes* date d'octobre 1656. Le P. Nouët s'engage dans la

controverse sur l'exactitude et la bonne foi des citations de Pascal. La *Réponse à la quatorzième Lettre des jansénistes* a, elle aussi, reçu une réponse de Nicole dans une note de Wendrock (*Dissertation théologique sur l'homicide*). Enfin, la *Réponse à la quinzième Provinciale* tente de retourner la célèbre formule *mentiris impudentissime* par laquelle le P. Magni répondait aux calomnies des jésuites. Mais elle s'attache surtout à revenir sur le refrain *les jansénistes sont hérétiques*. Le ton de ces lettres permet de comprendre la réaction de Pascal dans sa célèbre conclusion de la XII[e] *Provinciale sur la violence et la vérité*.

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 2**

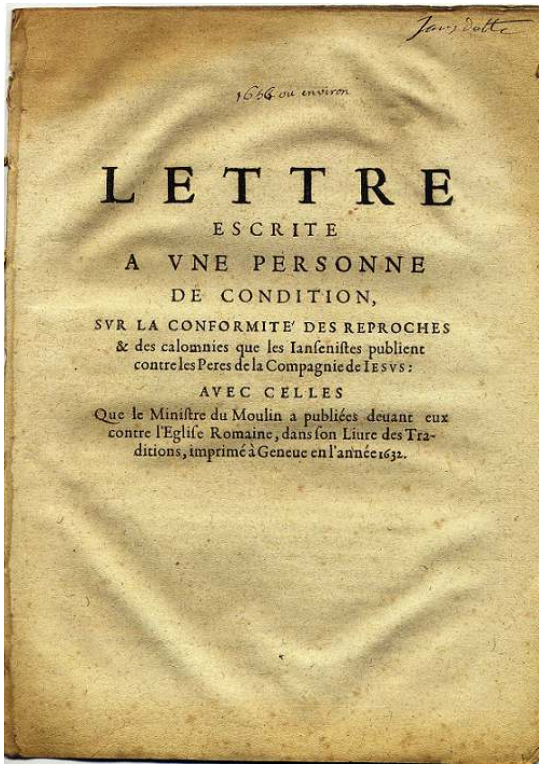
1666 ou environ

LETTRE
ESCRITE
A VNE PERSONNE
DE CONDITION,
SVR LA CONFORMITE' DES REPROCHES
& des calomnies que les Iansenistes publient
contre les Peres de la Compagnie de IESVS:
AVEC CELLES
Que le Ministre du Moulin a publiées deuant eux
contre l'Eglise Romaine, dans son Liure des Tra-
ditions, imprimé à Geneue en l'année 1632.

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 3**

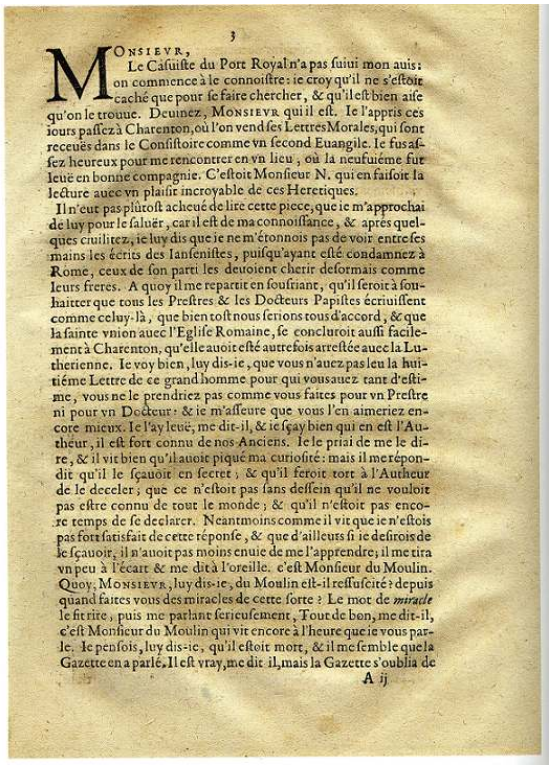

3

MONSIEVR,
Le Cāſuiſte du Port Royal n'a pas ſuiui mon auis: on commence à le connoiſtre: ie croy qu'il ne s'eſtoit caché que pour ſe faire chercher, & qu'il eſt bien aiſe qu'on le trouue. Deuinez, MONSIEVR qui il eſt. Ie l'appris ces iours paſſez à Charenton, où l'on vend ſes Lettres Morales, qui ſont receuës dans le Conſiſtoire comme vn ſecond Euangile. Ie fus aſſez heureux pour me rencontrer en vn lieu, où la neufuiéme fut leuë en bonne compagnie. C'eſtoit Monſieur N. qui en faiſoit la lecture auec vn plaiſir incroyable de ces Heretiques.

Il n'eut pas plûtoſt acheué de lire cette piece, que ie m'approchai de luy pour le ſaluër, car il eſt de ma connoiſſance, & apres quelques ciuilitez, ie luy dis que ie ne m'étonnois pas de voir entre ſes mains les écrits des Ianſeniſtes, puiſqu'ayant eſté condamnez à Rome, ceux de ſon parti les deuoient cherir deſormais comme leurs freres. A quoy il me repartit en ſouſriant, qu'il ſeroit à ſouhaitter que tous les Preſtres & les Docteurs Papiſtes écriuiſſent comme celuy-là, que bien toſt nous ſerions tous d'accord, & que la ſainte vnion auec l'Egliſe Romaine, ſe concluroit auſſi facilement à Charenton, qu'elle auoit eſté autrefois arreſtée auec la Lutherienne. Ie voy bien, luy dis-ie, que vous n'auez pas leu la huitiéme Lettre de ce grand homme pour qui vous auez tant d'eſtime, vous ne le prendriez pas comme vous faites pour vn Preſtre ni pour vn Docteur: & ie m'aſſeure que vous l'en aimeriez encore mieux. Ie l'ay leuë, me dit-il, & ie ſçay bien qui en eſt l'Autheur, il eſt fort connu de nos Anciens. Ie le priai de me le dire, & il vit bien qu'il auoit piqué ma curioſité: mais il me répondit qu'il le ſçauoit en ſecret; & qu'il feroit tort à l'Autheur de le deceler; que ce n'eſtoit pas ſans deſſein qu'il ne vouloit pas eſtre connu de tout le monde; & qu'il n'eſtoit pas encore temps de ſe declarer. Neantmoins comme il vit que ie n'eſtois pas fort ſatisfait de cette réponſe, & que d'ailleurs ſi ie deſirois de le ſçauoir, il n'auoit pas moins enuie de me l'apprendre; il me tira vn peu à l'écart & me dit à l'oreille, c'eſt Monſieur du Moulin. Quoy, MONSIEVR, luy dis-ie, du Moulin eſt-il reſſuſcité? depuis quand faites vous des miracles de cette ſorte? Le mot de *miracle* le fit rire, puis me parlant ſerieuſement, Tout de bon, me dit-il, c'eſt Monſieur du Moulin qui vit encore à l'heure que ie vous parle. Ie penſois, luy dis-ie, qu'il eſtoit mort, & il me ſemble que la Gazette en a parlé. Il eſt vray, me dit il, mais la Gazette s'oublia de



CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 4**

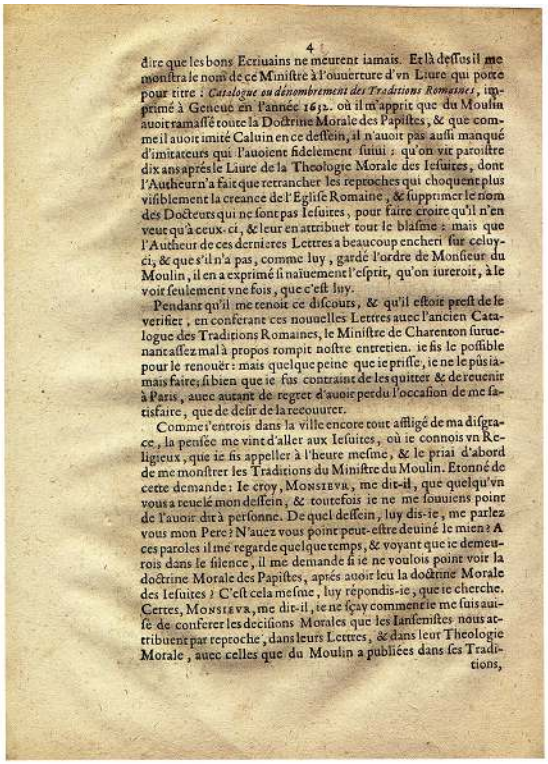

4

dire que les bons Ecriuains ne meurent iamais. Et là dessus il me monstra le nom de ce Ministre à l'ouuerture d'vn Liure qui porte pour titre : *Catalogue ou dénombrement des Traditions Romaines*, imprimé à Geneue en l'année 1632. où il m'apprit que du Moulin auoit ramassé toute la Doctrine Morale des Papistes, & que comme il auoit imité Caluin en ce dessein, il n'auoit pas aussi manqué d'imitateurs qui l'auoient fidelement suiui : qu'on vit paroistre dix ans aprés le Liure de la Theologie Morale des Iesuites, dont l'Autheur n'a fait que retrancher les reproches qui choquent plus visiblement la creance de l'Eglise Romaine, & supprimer le nom des Docteurs qui ne sont pas Iesuites, pour faire croire qu'il n'en veut qu'à ceux-ci, & leur en attribuer tout le blasme : mais que l'Autheur de ces dernieres Lettres a beaucoup encheri sur celuy-ci, & que s'il n'a pas, comme luy, gardé l'ordre de Monsieur du Moulin, il en a exprimé si naïuement l'esprit, qu'on iureroit, à le voir seulement vne fois, que c'est luy.

Pendant qu'il me tenoit ce discours, & qu'il estoit prest de le verifier, en conferant ces nouuelles Lettres auec l'ancien Catalogue des Traditions Romaines, le Ministre de Charenton suruenant assez mal à propos rompit nostre entretien. ie fis le possible pour le renouër : mais quelque peine que ie prisse, ie ne le pûs iamais faire, si bien que ie fus contraint de les quitter & de reuenir à Paris, auec autant de regret d'auoir perdu l'occasion de me satisfaire, que de desir de la recouurer.

Comme i'entrois dans la ville encore tout affligé de ma disgrace, la pensée me vint d'aller aux Iesuites, où ie connois vn Religieux, que ie fis appeller à l'heure mesme, & le priai d'abord de me monstrer les Traditions du Ministre du Moulin. Etonné de cette demande : Ie croy, MONSIEVR, me dit-il, que quelqu'vn vous a reuelé mon dessein, & toutefois ie ne me souuiens point de l'auoir dit à personne. De quel dessein, luy dis-ie, me parlez vous mon Pere? N'auez vous point peut-estre deuiné le mien? A ces paroles il me regarde quelque temps, & voyant que ie demeurois dans le silence, il me demande si ie ne voulois point voir la doctrine Morale des Papistes, aprés auoir leu la doctrine Morale des Iesuites? C'est cela mesme, luy répondis-ie, que ie cherche. Certes, MONSIEVR, me dit-il, ie ne sçay comment ie me suis auisé de conferer les decisions Morales que les Iansenistes nous attribuent par reproche, dans leurs Lettres, & dans leur Theologie Morale, auec celles que du Moulin a publiées dans ses Traditions,

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 5**

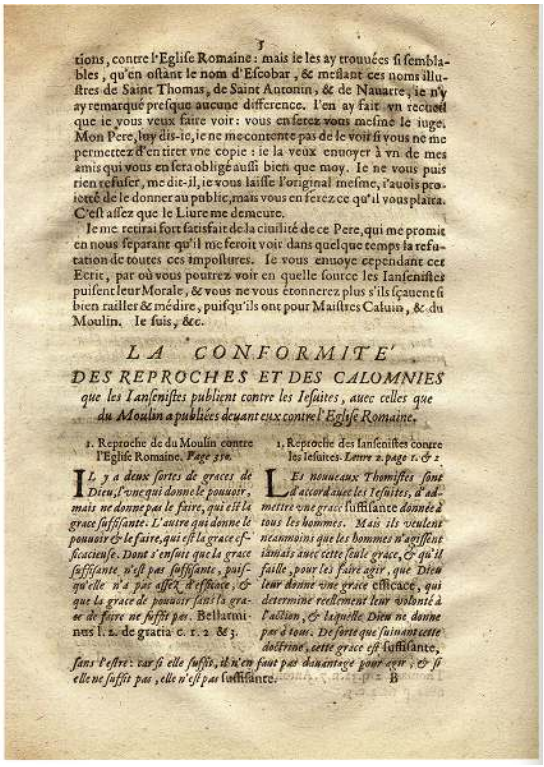

tions, contre l'Eglise Romaine : mais ie les ay trouuées si semblables, qu'en oſtant le nom d'Eſcobar, & meſtant ces noms illuſtres de Saint Thomas, de Saint Antonin, & de Nauarre, ie n'y ay remarqué preſque aucune difference. I'en ay fait vn recueil que ie vous veux faire voir : vous en ſerez vous meſme le iuge. Mon Pere, luy dis-ie, ie ne me contente pas de le voir ſi vous ne me permettez d'en tirer vne copie : ie la veux enuoyer à vn de mes amis qui vous en ſera obligé auſſi bien que moy. Ie ne vous puis rien refuſer, me dit-il, ie vous laiſſe l'original meſme, i'auois proiecté de le donner au public, mais vous en ferez ce qu'il vous plaira. C'eſt aſſez que le Liure me demeure.

Ie me retirai fort ſatisfait de la ciuilité de ce Pere, qui me promit en nous ſeparant qu'il me feroit voir dans quelque temps la refutation de toutes ces impoſtures. Ie vous enuoye cependant cet Ecrit, par où vous pourrez voir en quelle ſource les Ianſeniſtes puiſent leur Morale, & vous ne vous étonnerez plus s'ils ſçauent ſi bien railler & médire, puiſqu'ils ont pour Maiſtres Caluin, & du Moulin. Ie ſuis, &c.

## *LA CONFORMITE'*
## *DES REPROCHES ET DES CALOMNIES*
### *que les Ianſeniſtes publient contre les Ieſuites, auec celles que du Moulin a publiées deuant eux contre l'Egliſe Romaine.*

1. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe Romaine. *Page 330.*

*Il y a deux ſortes de graces de Dieu, l'vne qui donne le pouuoir, mais ne donne pas le faire, qui eſt la grace ſuffiſante. L'autre qui donne le pouuoir & le faire, qui eſt la grace efficacieuſe. Dont s'enſuit que la grace ſuffiſante n'eſt pas ſuffiſante, puiſqu'elle n'a pas aſſez d'efficace, & que la grace de pouuoir ſans la grace de faire ne ſuffit pas.* Bellarmines l. 2. de gratia c. 1. 2 & 3.

1. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Lettre 2. page 1. & 2.*

*Les nouueaux Thomiſtes ſont d'accord auec les Ieſuites, d'admettre vne grace ſuffiſante donnée à tous les hommes. Mais ils veulent neanmoins que les hommes n'agiſſent iamais auec cette ſeule grace, & qu'il faille, pour les faire agir, que Dieu leur donne vne grace efficace, qui determine reellement leur volonté à l'action, & laquelle Dieu ne donne pas à tous. De ſorte que ſuiuant cette doctrine, cette grace eſt ſuffiſante, ſans l'eſtre : car ſi elle ſuffit, il n'en faut pas dauantage pour agir ; & ſi elle ne ſuffit pas, elle n'eſt pas ſuffiſante.*

B

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 6**

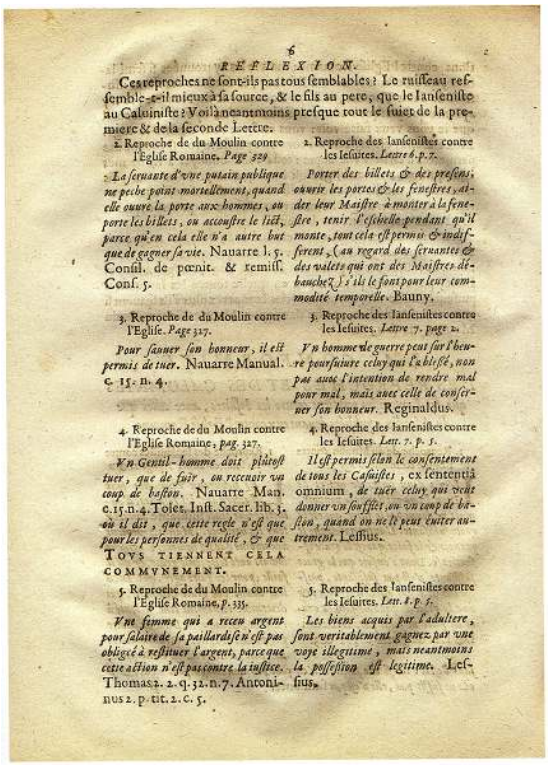

6

REFLEXION.

Ces reproches ne sont-ils pas tous semblables? Le ruisseau ressemble-t-il mieux à sa source, & le fils au pere, que le Janseniste au Calviniste? Voilà neantmoins presque tout le sujet de la premiere & de la seconde Lettre.

1. Reproche de du Moulin contre l'Eglise Romaine. *Page 329.*

*La servante d'une putain publique ne peche point mortellement, quand elle ouvre la porte aux hommes, ou porte les billets, ou accoustre le lict, parce qu'en cela elle n'a autre but que de gagner sa vie.* Nauarre l. 5. Consil. de pœnit. & remiss. Conf. 5.

2. Reproche des Jansenistes contre les Iesuites. *Lettre 6. p. 7.*

*Porter des billets & des presens; ouurir les portes & les fenestres, aider leur Maistre à monter à la fenestre, tenir l'eschelle pendant qu'il monte, tout cela est permis & indifferent, (au regard des seruantes & des valets qui ont des Maistres débauchez) s'ils le font pour leur commodité temporelle.* Bauny.

3. Reproche de du Moulin contre l'Eglise. *Page 327.*

*Pour sauuer son honneur, il est permis de tuer.* Nauarre Manual. c. 15. n. 4.

3. Reproche des Jansenistes contre les Iesuites. *Lettre 7. page 2.*

*Vn homme de guerre peut sur l'heure poursuiure celuy qui l'a blessé, non pas auec l'intention de rendre mal pour mal, mais auec celle de conseruer son honneur.* Reginaldus.

4. Reproche de du Moulin contre l'Eglise Romaine, *pag. 327.*

*Vn Gentil-homme doit plûtost tuer, que de fuir, ou receuoir vn coup de baston.* Nauarre Man. c. 15. n. 4. Tolet. Inst. Sacer. lib. 3. où il dit, *que cette regle n'est que pour les personnes de qualité, & que* TOVS TIENNENT CELA COMMVNEMENT.

4. Reproche des Jansenistes contre les Iesuites. *Lett. 7. p. 5.*

*Il est permis selon le consentement de tous les Casuistes*, ex sententiâ omnium, *de tuer celuy qui veut donner vn soufflet, ou vn coup de baston, quand on ne le peut éuiter autrement.* Lessius.

5. Reproche de du Moulin contre l'Eglise Romaine, *p. 335.*

*Vne femme qui a receu argent pour salaire de sa paillardise n'est pas obligée à restituer l'argent, parce que cette action n'est pas contre la iustice.* Thomas 2. 2. q. 32. n. 7. Antoninus 2. p. tit. 2. c. 5.

5. Reproche des Jansenistes contre les Iesuites. *Let. 4. p. 5.*

*Les biens acquis par l'adultere, sont veritablement gagnez par vne voye illegitime, mais neantmoins la possession est legitime.* Lessius.

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 7**

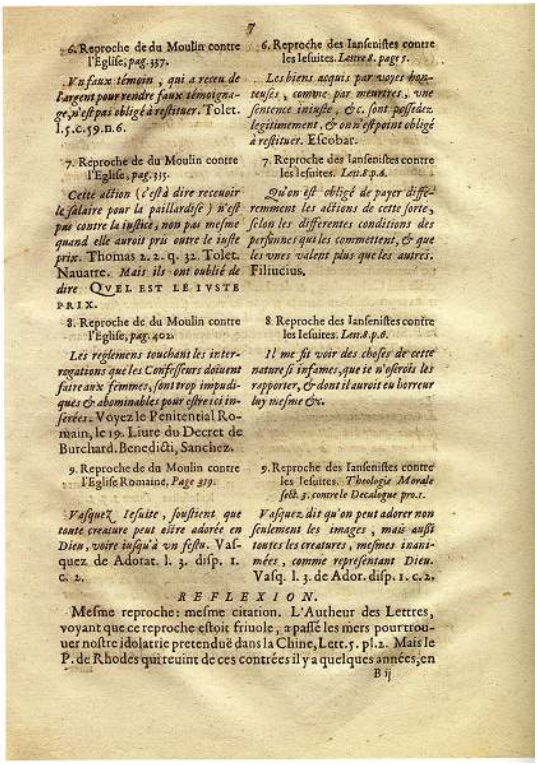

7

6. Reproche de du Moulin contre l'Eglise, *pag.* 337.

*Vn faux témoin, qui a receu de l'argent pour rendre faux témoignage, n'eſt pas obligé à reſtituer.* Tolet. l. 5. c. 59. n. 6.

6. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Lettre 8. page 5.*

*Les biens acquis par voyes iniuſtes, comme par meurtres, une ſentence iniuſte, &c. ſont poſſedez legitimement, & on n'eſt point obligé à reſtituer.* Eſcobar.

7. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe, *pag.* 315.

*Cette action (c'eſt à dire recevoir le ſalaire pour la paillardiſe) n'eſt pas contre la iuſtice, non pas meſme quand elle auroit pris outre le iuſte prix.* Thomas 2. 2. q. 32. Tolet. Nauarre. *Mais ils ont oublié de dire* QVEL EST LE IVSTE PRIX.

7. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Let. 8. p. 6.*

*Qu'on eſt obligé de payer differemment les actions de cette ſorte, ſelon les differentes conditions des perſonnes qui les commettent, & que les vnes valent plus que les autres.* Filiucius.

8. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe, *pag.* 402.

*Les reglemens touchant les interrogations que les Confeſſeurs doiuent faire aux femmes, ſont trop impudiques & abominables pour eſtre ici inſerées.* Voyez le Penitential Romain, le 19. Liure du Decret de Burchard. Benedicti, Sanchez.

8. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Let. 8. p. 6.*

*Il me fit voir des choſes de cette nature ſi infames, que ie n'oſerois les rapporter, & dont il auroit eu horreur luy meſme &c.*

9. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe Romaine, *Page 319.*

*Vaſquez Ieſuite, ſouſtient que toute creature peut eſtre adorée en Dieu, voire iuſqu'à vn feſtu.* Vaſquez de Adorat. l. 3. diſp. 1. c. 2.

9. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Theologie Morale folt. 3. contre le Decalogue pro. 1.*

*Vaſquez dit qu'on peut adorer non ſeulement les images, mais auſſi toutes les creatures, meſmes inanimées, comme repreſentant Dieu.* Vaſq. l. 3. de Ador. diſp. 1. c. 2.

*REFLEXION.*

Meſme reproche: meſme citation. L'Autheur des Lettres, voyant que ce reproche eſtoit friuole, a paſſé les mers pour trouuer noſtre idolatrie pretenduë dans la Chine, Lett. 5. pl. 2. Mais le P. de Rhodes qui reuint de ces contrées il y a quelques années, en

B ij

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 8**

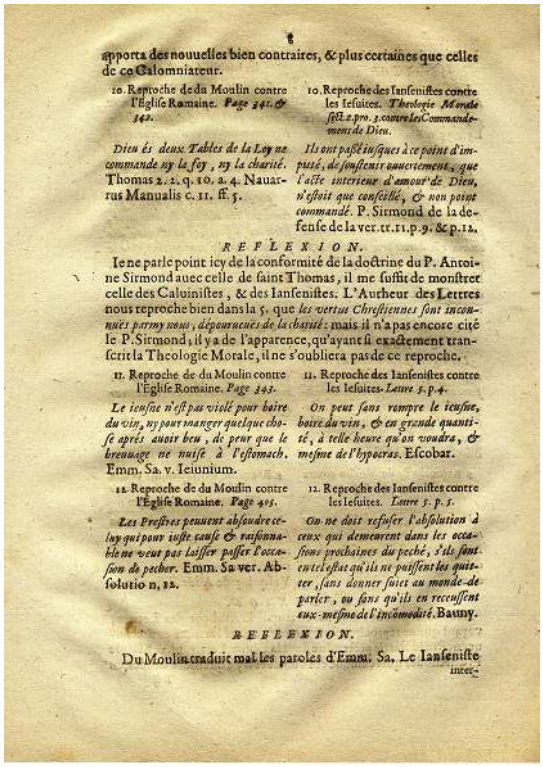

apporta des nouuelles bien contraires, & plus certaines que celles de ce Calomniateur.

10. Reproche de du Moulin contre l'Église Romaine. *Page 341. & 342.*

*Dieu és deux Tables de la Loy ne commande ny la foy, ny la charité.* Thomas 2. 2. q. 10. a. 4. Nauarrus Manualis c. 11. ff. 5.

10. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Theologie Morale fueil. 2 pro. 3 contre les Commandement de Dieu.*

*Ils ont passé iusques à ce point d'impieté, de soustenir ouuertement, que l'acte interieur d'amour de Dieu, n'estoit que conseillé, & non point commandé.* P. Sirmond de la defense de la ver. tr. 11. p. 9. & p. 12.

*REFLEXION.*

Ie ne parle point icy de la conformité de la doctrine du P. Antoine Sirmond auec celle de saint Thomas, il me suffit de monstrer celle des Caluinistes, & des Iansenistes. L'Autheur des Lettres nous reproche bien dans la 5. que *les vertus Chrestiennes sont inconnuës parmy nous, dépourueuës de la charité:* mais il n'a pas encore cité le P. Sirmond, il y a de l'apparence, qu'ayant si exactement transcrit la Theologie Morale, il ne s'oubliera pas de ce reproche.

11. Reproche de du Moulin contre l'Église Romaine. *Page 343.*

*Le ieusne n'est pas violé pour boire du vin, ny pour manger quelque chose aprés auoir beu, de peur que le breuuage ne nuise à l'estomach.* Emm. Sa. v. Ieiunium.

11. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Lettre 5. p. 4.*

*On peut sans rompre le ieusne, boire du vin, & en grande quantité, à telle heure qu'on voudra, & mesme de l'hypocras.* Escobar.

12. Reproche de du Moulin contre l'Église Romaine. *Page 405.*

*Les Prestres peuuent absoudre celuy qui pour iuste cause & raisonnable ne veut pas laisser passer l'occasion de pecher.* Emm. Sa ver. Absolutio n. 12.

12. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Lettre 5. p. 5.*

*On ne doit refuser l'absolution à ceux qui demeurent dans les occasions prochaines du peché, s'ils sont en tel estat qu'ils ne puissent les quitter, sans donner suiet au monde de parler, ou sans qu'ils en receuissent eux-mesme de l'incommodité.* Bauny.

*REFLEXION.*

Du Moulin traduit mal les paroles d'Emm. Sa. Le Iansenisste inter-

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 9**

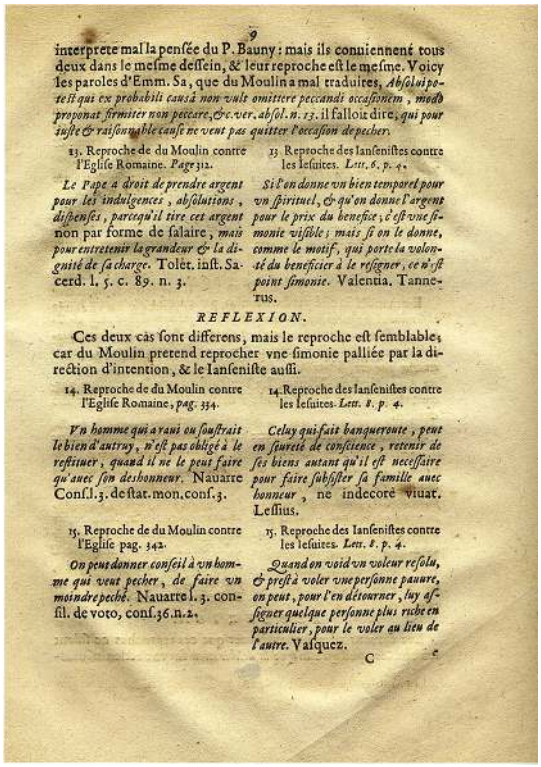

9

interprete mal la penſée du P. Bauny ; mais ils conuiennent tous deux dans le meſme deſſein, & leur reproche eſt le meſme. Voicy les paroles d'Emm. Sa, que du Moulin a mal traduites, *Abſoluipotest qui ex probabili causâ non vult omittere peccandi occaſionem, modò proponat firmiter non peccare, &c. ver. abſol. n. 13.* il falloit dire, *qui pour iuſte & raiſonnable cauſe ne veut pas quitter l'occaſion de pecher.*

13. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe Romaine. *Page* 312.

*Le Pape a droit de prendre argent pour les indulgences, abſolutions, diſpenſes, parcequ'il tire cet argent* non par forme de ſalaire, *mais pour entretenir la grandeur & la dignité de ſa charge.* Tolet. inſt. Sacerd. l. 5. c. 89. n. 3.

13. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Lett. 6. p. 4.*

*Si l'on donne vn bien temporel pour vn ſpirituel, & qu'on donne l'argent pour le prix du benefice, c'eſt vne ſimonie viſible ; mais ſi on le donne, comme le motif, qui porte la volonté du beneficier à le reſigner, ce n'eſt point ſimonie.* Valentia. Tannerus.

*REFLEXION.*

Ces deux cas ſont differens, mais le reproche eſt ſemblable ; car du Moulin pretend reprocher vne ſimonie palliée par la direction d'intention, & le Ianſeniſte auſſi.

14. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe Romaine, *pag.* 334.

*Vn homme qui a rauy ou ſouſtrait le bien d'autruy, n'eſt pas obligé à le reſtituer, quand il ne le peut faire qu'auec ſon deshonneur.* Nauarre Conſ. l. 3. de ſtat. mon. conſ. 3.

14. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Lett. 8. p. 4.*

*Celuy qui fait banqueroute, peut en ſeureté de conſcience, retenir de ſes biens autant qu'il eſt neceſſaire pour faire ſubſiſter ſa famille auec honneur*, ne indecore viuat. Leſſius.

15. Reproche de du Moulin contre l'Egliſe pag. 342.

*On peut donner conſeil à vn homme qui veut pecher, de faire vn moindre peché.* Nauarre l. 3. conſil. de voto, conſ. 36. n. 2.

15. Reproche des Ianſeniſtes contre les Ieſuites. *Lett. 8. p. 4.*

*Quand on void vn voleur reſolu, & preſt à voler vne perſonne pauure, on peut, pour l'en détourner, luy aſſigner quelque perſonne plus riche en particulier, pour le voler au lieu de l'autre.* Vaſquez.

C

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 10**

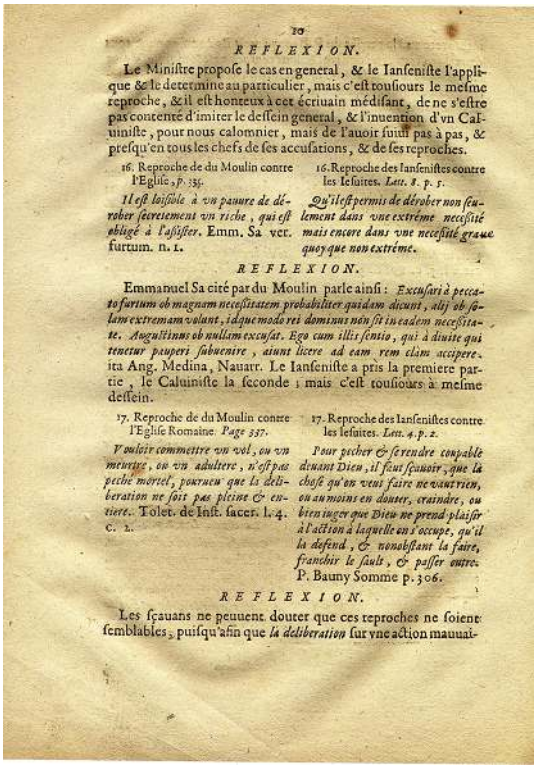

10

REFLEXION.

Le Ministre propose le cas en general, & le Ianseniste l'applique & le determine au particulier, mais c'est tousiours le mesme reproche, & il est honteux à cet écriuain médisant, de ne s'estre pas contenté d'imiter le dessein general, & l'inuention d'vn Caluiniste, pour nous calomnier, mais de l'auoir suiuy pas à pas, & presqu'en tous les chefs de ses accusations, & de ses reproches.

16. Reproche de du Moulin contre l'Eglise, *p.* 335.

*Il est loisible à vn pauure de dérober secretement vn riche, qui est obligé à l'assister.* Emm. Sa ver. furtum. n. 1.

16. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Lett. 8. p. 5.*

*Qu'il est permis de dérober non seulement dans vne extréme necessité mais encore dans vne necessité graue quoy que non extréme.*

REFLEXION.

Emmanuel Sa cité par du Moulin parle ainsi: *Excusari à peccato furtum ob magnam necessitatem probabiliter quidam dicunt, alij ob solam extremam volunt, idque modo rei dominus non sit in eadem necessitate. Augustinus ob nullam excusat. Ego cum illis sentio, qui à diuite qui tenetur pauperi subuenire, aiunt licere ad eam rem clam accipere.* ita Ang. Medina, Nauarr. Le Ianseniste a pris la premiere partie, le Caluiniste la seconde ; mais c'est tousiours à mesme dessein.

17. Reproche de du Moulin contre l'Eglise Romaine. *Page 337.*

*Vouloir commettre vn vol, ou vn meurtre, ou vn adultere, n'est pas peché mortel, pourueu que la deliberation ne soit pas pleine & entiere.* Tolet. de Inst. sacer. l. 4. c. 2.

17. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Lett. 4. p. 2.*

*Pour pecher & se rendre coupable deuant Dieu, il faut sçauoir, que la chose qu'on veut faire ne vaut rien, ou au moins en douter, craindre, ou bien iuger que Dieu ne prend plaisir à l'action à laquelle on s'occupe, qu'il la defend, & nonobstant la faire, franchir le sault, & passer outre.* P. Bauny Somme p. 306.

REFLEXION.

Les sçauans ne peuuent douter que ces reproches ne soient semblables, puisqu'afin que *la deliberation* sur vne action mauuai-

CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 11**

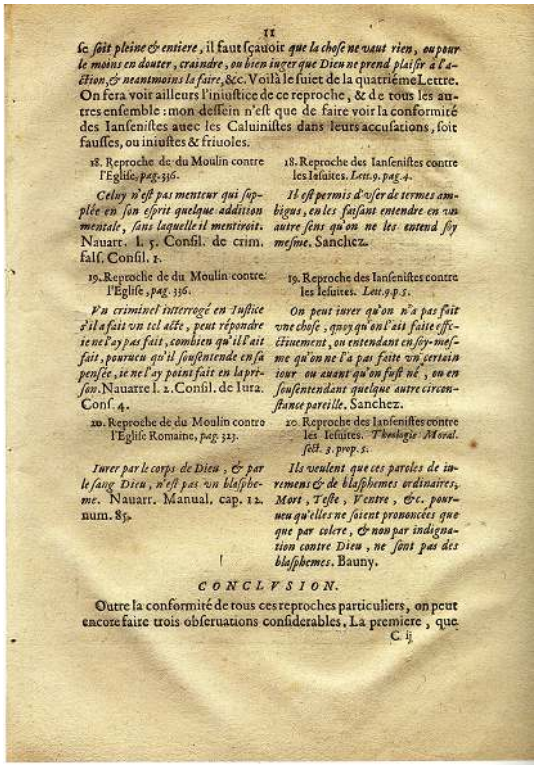

11

*&c. soit pleine & entiere*, il faut sçauoir *que la chose ne vaut rien, ou pour le moins en douter, craindre, ou bien iuger que Dieu ne prend plaisir à l'action, & neantmoins la faire*, &c. Voilà le suiet de la quatriéme Lettre. On fera voir ailleurs l'iniustice de ce reproche, & de tous les autres ensemble : mon dessein n'est que de faire voir la conformité des Iansenistes auec les Caluinistes dans leurs accusations, soit fausses, ou iniustes & friuoles.

18. Reproche de du Moulin contre l'Eglise, *pag.* 336.

*Celuy n'est pas menteur qui supplée en son esprit quelque addition mentale, sans laquelle il mentiroit.* Nauarr. l. 5. Consil. de crim. fals. Consil. 1.

18. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Lett. 9. pag. 4.*

*Il est permis d'vser de termes ambigus, en les faisant entendre en vn autre sens qu'on ne les entend soy mesme.* Sanchez.

19. Reproche de du Moulin contre l'Eglise, *pag.* 336.

*Vn criminel interrogé en Iustice s'il a fait vn tel acte, peut répondre ie ne l'ay pas fait, combien qu'il l'ait fait, pourueu qu'il sousentende en sa pensée, ie ne l'ay point fait en la prison.* Nauarre l. 2. Consil. de Iura. Cons. 4.

19. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Lett. 9. p. 5.*

*On peut iurer qu'on n'a pas fait vne chose, quoy qu'on l'ait faite effectiuement, ou entendant en soy-mesme qu'on ne l'a pas faite vn certain iour ou auant qu'on fust né, ou en sousentendant quelque autre circonstance pareille.* Sanchez.

20. Reproche de du Moulin contre l'Eglise Romaine, *pag.* 323.

*Iurer par le corps de Dieu, & par le sang Dieu, n'est pas vn blasphéme.* Nauarr. Manual. cap. 12. num. 85.

20. Reproche des Iansenistes contre les Iesuites. *Theologie Morale. sect. 3. prop. 5.*

*Ils veulent que ces paroles de iuremens & de blasphemes ordinaires, Mort, Teste, Ventre, &c. pourueu qu'elles ne soient prononcées que par colere, & non par indignation contre Dieu, ne sont pas des blasphemes.* Bauny.

CONCLVSION.

Outre la conformité de tous ces reproches particuliers, on peut encore faire trois obseruations considerables. La premiere, que



CIBP

**Lettre écrite à une personne de condition sur la conformité des reproches et des calomnies que les Jansénistes publient contre les Pères de la Compagnie de Jésus avec celles que le Ministre du Moulin a publiées devant eux contre l'Église Romaine, dans son Livre des Traditions, imprimé à Genève en l'année 1632, p. 12**

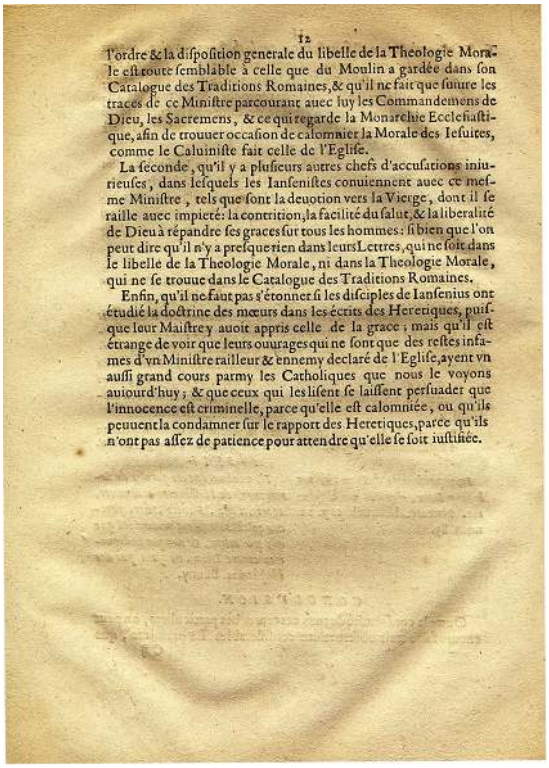

12

l'ordre & la disposition generale du libelle de la Theologie Morale est toute semblable à celle que du Moulin a gardée dans son Catalogue des Traditions Romaines, & qu'il ne fait que suiure les traces de ce Ministre parcourant auec luy les Commandemens de Dieu, les Sacremens, & ce qui regarde la Monarchie Ecclesiastique, afin de trouuer occasion de calomnier la Morale des Iesuites, comme le Caluiniste fait celle de l'Eglise.

La seconde, qu'il y a plusieurs autres chefs d'accusations iniurieuses, dans lesquels les Iansenistes conuiennent auec ce mesme Ministre, tels que sont la deuotion vers la Vierge, dont il se raille auec impieté: la contrition, la facilité du salut, & la liberalité de Dieu à répandre ses graces sur tous les hommes: si bien que l'on peut dire qu'il n'y a presque rien dans leurs Lettres, qui ne soit dans le libelle de la Theologie Morale, ni dans la Theologie Morale, qui ne se trouue dans le Catalogue des Traditions Romaines.

Enfin, qu'il ne faut pas s'étonner si les disciples de Iansenius ont étudié la doctrine des mœurs dans les écrits des Heretiques, puisque leur Maistre y auoit appris celle de la grace; mais qu'il est étrange de voir que leurs ouurages qui ne sont que des restes infames d'vn Ministre railleur & ennemy declaré de l'Eglise, ayent vn aussi grand cours parmy les Catholiques que nous le voyons auiourd'huy; & que ceux qui les lisent se laissent persuader que l'innocence est criminelle, parce qu'elle est calomniée, ou qu'ils peuuent la condamner sur le rapport des Heretiques, parce qu'ils n'ont pas assez de patience pour attendre qu'elle se soit iustifiée.

CIBP

### Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 1

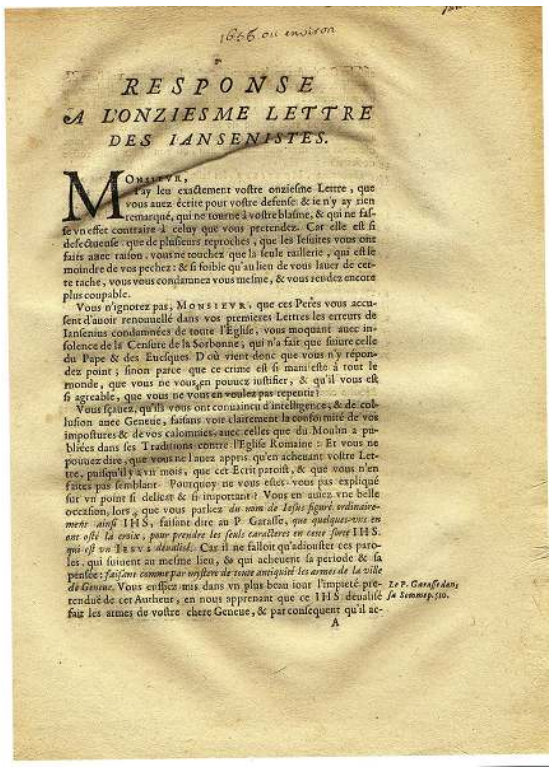

1666 ou environ

RESPONSE
A L'ONZIESME LETTRE
DES IANSENISTES.

MONSIEVR,
I'ay leu exactement vostre onziesme Lettre, que vous auez écrite pour vostre defense: & ie n'y ay rien remarqué, qui ne tourne à vostre blasme, & qui ne fasse vn effet contraire à celuy que vous pretendez. Car elle est si defectueuse que de plusieurs reproches, que les Iesuites vous ont faits auec raison, vous ne touchez que la seule raillerie, qui est le moindre de vos pechez: & si foible qu'au lieu de vous lauer de cette tache, vous vous condamnez vous mesme, & vous rendez encore plus coupable.

Vous n'ignorez pas, MONSIEVR, que ces Peres vous accusent d'auoir renouuellé dans vos premieres Lettres les erreurs de Iansenius condamnées de toute l'Eglise, vous moquant auec insolence de la Censure de la Sorbonne, qui n'a fait que suiure celle du Pape & des Euesques. D'où vient donc que vous n'y répondez point; sinon parce que ce crime est si manifeste à tout le monde, que vous ne vous en pouuez iustifier, & qu'il vous est si agreable, que vous ne vous en voulez pas repentir?

Vous sçauez, qu'ils vous ont conuaincu d'intelligence, & de collusion auec Geneue, faisans voir clairement la conformité de vos impostures & de vos calomnies, auec celles que du Moulin a publiées dans ses Traditions contre l'Eglise Romaine: Et vous ne pouuez dire, que vous ne l'auez appris qu'en acheuant vostre Lettre, puisqu'il y a vn mois, que cet Ecrit paroist, & que vous n'en faites pas semblant. Pourquoy ne vous estes-vous pas expliqué sur vn point si delicat & si important? Vous en auiez vne belle occasion, lors, que vous parlez *du nom de Iesus figuré ordinairement ainsi* IHS, faisant dire au P. Garasse, *que quelques-vns en ont osté la croix, pour prendre les seuls caracteres en cette sorte* IHS. *qui est vn* IESVS *deualisé*. Car il ne falloit qu'adiouster ces paroles, qui suiuent au mesme lieu, & qui acheuent sa periode & sa pensée: *faisant comme par mystere de toute antiquité les armes de la ville de Geneue*. Vous eussiez mis dans vn plus beau iour l'impieté pretenduë de cet Autheur, en nous apprenant que ce IHS deualisé fait les armes de vostre chere Geneue, & par consequent qu'il ac-

*Le P. Garasse dans sa Somme p. 510.*

A

CIBP

### Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 2

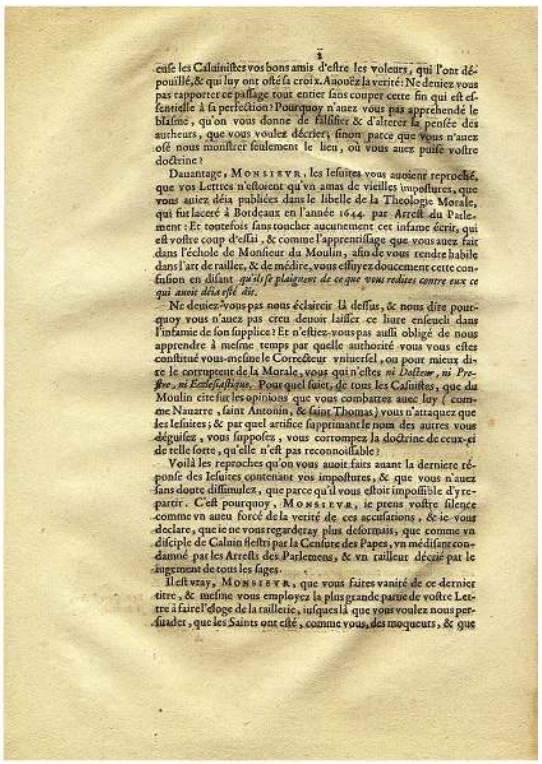

1

cuse les Caluinistes vos bons amis d'estre les voleurs, qui l'ont dépouillé, & qui luy ont osté sa croix. Auouëz la verité: Ne deuiez vous pas rapporter ce passage tout entier sans couper cette fin qui est essentielle à sa perfection? Pourquoy n'auez vous pas apprehendé le blasme, qu'on vous donne de falsifier & d'alterer la pensée des autheurs, que vous voulez décrier, sinon parce que vous n'auez osé nous monstrer seulement le lieu, où vous auez puisé vostre doctrine?

Dauantage, MONSIEVR, les Iesuites vous auoient reproché, que vos Lettres n'estoient qu'vn amas de vieilles impostures, que vous auiez déia publiées dans le libelle de la Theologie Morale, qui fut laceré à Bordeaux en l'année 1644. par Arrest du Parlement: Et toutefois sans toucher aucunement cet infame écrit, qui est vostre coup d'essai, & comme l'apprentissage que vous auez fait dans l'échole de Monsieur du Moulin, afin de vous rendre habile dans l'art de railler, & de médire, vous essuyez doucement cette confusion en disant *qu'ils se plaignent de ce que vous reditez contre eux ce qui auoit déia esté dit.*

Ne deuiez-vous pas nous éclaircir là dessus, & nous dire pourquoy vous n'auez pas creu deuoir laisser ce liure enseueli dans l'infamie de son supplice? Et n'estiez-vous pas aussi obligé de nous apprendre à mesme temps par quelle authorité vous vous estes constitué vous-mesme le Correcteur vniuersel, ou pour mieux dire le corrupteur de la Morale, vous qui n'estes *ni Docteur, ni Prestre, ni Ecclesiastique*. Pour quel suiet, de tous les Casuistes, que du Moulin cite sur les opinions que vous combattez auec luy (comme Nauarre, saint Antonin, & saint Thomas) vous n'attaquez que les Iesuites; & par quel artifice supprimant le nom des autres vous déguisez, vous supposez, vous corrompez la doctrine de ceux-ci de telle sorte, qu'elle n'est pas reconnoissable?

Voilà les reproches qu'on vous auoit faits auant la derniere réponse des Iesuites contenant vos impostures, & que vous n'auez sans doute dissimulez, que parce qu'il vous estoit impossible d'y repartir. C'est pourquoy, MONSIEVR, ie prens vostre silence comme vn aueu forcé de la verité de ces accusations, & ie vous declare, que ie ne vous regarderay plus desormais, que comme vn disciple de Caluin flestri par la Censure des Papes, vn médisant condamné par les Arrests des Parlemens, & vn railleur décrié par le iugement de tous les sages.

Il est vray, MONSIEVR, que vous faites vanité de ce dernier titre, & mesme vous employez la plus grande partie de vostre Lettre à faire l'eloge de la raillerie, iusques là que vous voulez nous persuader, que les Saints ont esté, comme vous, des moqueurs, & que

CIBP

### Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 3

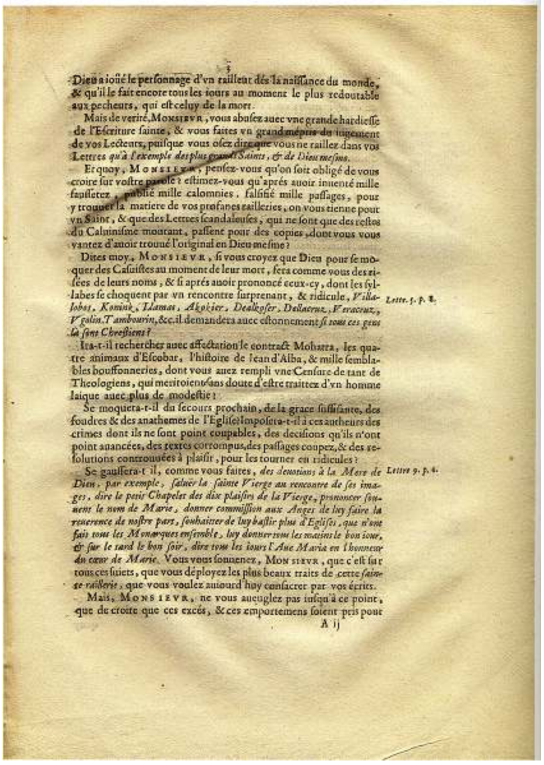

3

Dieu a ioüé le personnage d'vn railleur dés la naissance du monde, & qu'il le fait encore tous les iours au moment le plus redoutable aux pecheurs, qui est celuy de la mort.

Mais de verité, MONSIEVR, vous abusez auec vne grande hardiesse de l'Escriture sainte, & vous faites vn grand mépris du iugement de vos Lecteurs, puisque vous osez dire que vous ne raillez dans vos Lettres *qu'à l'exemple des plus grands Saints, & de Dieu mesme.*

Et quoy, MONSIEVR, pensez-vous qu'on soit obligé de vous croire sur vostre parole? estimez-vous qu'aprés auoir inuenté mille faussetez, publié mille calomnies, falsifié mille passages, pour y trouuer la matiere de vos profanes railleries, on vous tienne pour vn Saint, & que des Lettres scandaleuses, qui ne sont que des restes du Caluinisme mourant, passent pour des copies, dont vous vous vantez d'auoir trouué l'original en Dieu mesme?

Dites moy, MONSIEVR, si vous croyez que Dieu pour se moquer des Casuistes au moment de leur mort, fera comme vous des risées de leurs noms, & si aprés auoir prononcé ceux-cy, dont les syllabes se choquent par vn rencontre surprenant, & ridicule, *Villalobos, Konink, Llamas, Akokier, Dealkozer, Dellacruz, Veracruz, Vgolin. Tambourin,* &c. il demandera auec estonnement *si tous ces gens là sont Chrestiens?* Lettr. 5. p. 8.

Ira-t-il rechercher auec affectation le contract Mohatra, les quatre animaux d'Escobar, l'histoire de Iean d'Alba, & mille semblables bouffonneries, dont vous auez rempli vne Censure de tant de Theologiens, qui meritoient sans doute d'estre traittez d'vn homme laique auec plus de modestie?

Se moquera-t-il du secours prochain, de la grace suffisante, des foudres & des anathemes de l'Eglise? Imposera-t-il à ces autheurs des crimes dont ils ne sont point coupables, des decisions qu'ils n'ont point auancées, des textes corrompus, des passages coupez, & des resolutions controuuées à plaisir, pour les tourner en ridicules?

Se gaussera-t-il, comme vous faites, *des deuotions à la Mere de Dieu, par exemple, saluër la sainte Vierge au rencontre de ses images, dire le petit Chapelet des dix plaisirs de la Vierge, prononcer souuent le nom de Marie, donner commission aux Anges de luy faire la reuerence de nostre part, souhaitter de luy bastir plus d'Eglises, que n'ont fait tous les Monarques ensemble, luy donner tous les matins le bon iour, & sur le tard le bon soir, dire tous les iours l'Aue Maria en l'honneur du cœur de Marie.* Vous vous souuenez, MONSIEVR, que c'est sur tous ces suiets, que vous déployez les plus beaux traits de cette *sainte raillerie*, que vous voulez auiourd'huy consacrer par vos écrits. Lettre 9. p. 4.

Mais, MONSIEVR, ne vous aueuglez pas iusqu'à ce point, que de croire que ces excés, & ces emportemens soient pris pour

A ij

CIBP

### Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 4

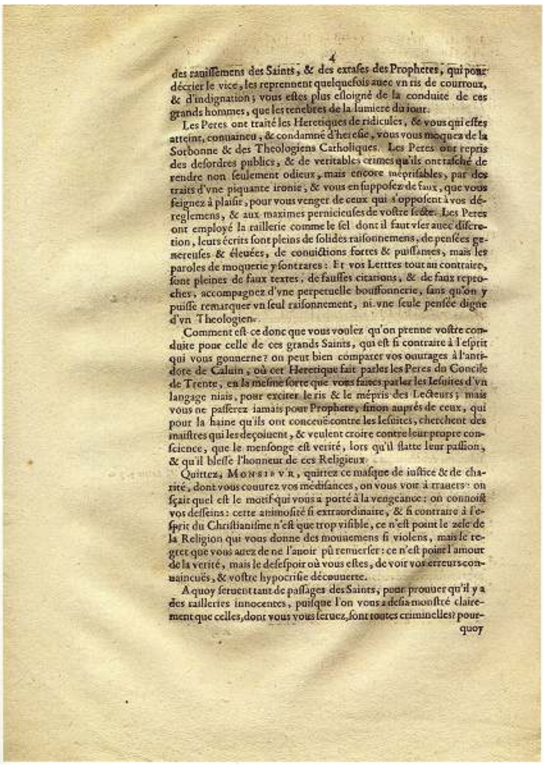

4

des rauissemens des Saints, & des extases des Prophetes, qui pour décrier le vice, les reprennent quelquefois auec vn ris de courroux, & d'indignation; vous estes plus esloigné de la conduite de ces grands hommes, que les tenebres de la lumiere du iour.

Les Peres ont traité les Heretiques de ridicules, & vous qui estes atteint, conuaincu, & condamné d'heresie, vous vous moquez de la Sorbonne & des Theologiens Catholiques. Les Peres ont repris des desordres publics, & de veritables crimes qu'ils ont tasché de rendre non seulement odieux, mais encore méprisables, par des traits d'vne piquante ironie, & vous en supposez de faux, que vous feignez à plaisir, pour vous venger de ceux qui s'opposent à vos déreglemens, & aux maximes pernicieuses de vostre secte. Les Peres ont employé la raillerie comme le sel dont il faut vser auec discretion, leurs écrits sont pleins de solides raisonnemens, de pensées genereuses & éleuées, de conuictions fortes & puissantes, mais les paroles de moquerie y sont rares: Et vos Lettres tout au contraire, sont pleines de faux textes, de fausses citations, & de faux reproches, accompagnez d'vne perpetuelle bouffonnerie, sans qu'on y puisse remarquer vn seul raisonnement, ni vne seule pensée digne d'vn Theologien.

Comment est-ce donc que vous voulez qu'on prenne vostre conduite pour celle de ces grands Saints, qui est si contraire à l'esprit qui vous gouuerne? on peut bien comparer vos ouurages à l'antidote de Caluin, où cet Heretique fait parler les Peres du Concile de Trente, en la mesme sorte que vous faites parler les Iesuites d'vn langage niais, pour exciter le ris & le mépris des Lecteurs; mais vous ne passerez iamais pour Prophete, sinon auprés de ceux, qui pour la haine qu'ils ont conceuë contre les Iesuites, cherchent des maistres qui les deçoiuent, & veulent croire contre leur propre conscience, que le mensonge est verité, lors qu'il flatte leur passion, & qu'il blesse l'honneur de ces Religieux.

Quittez, MONSIEVR, quittez ce masque de iustice & de charité, dont vous couurez vos médisances, on vous voit à trauers: on sçait quel est le motif qui vous a porté à la vengeance: on connoist vos desseins: cette animosité si extraordinaire, & si contraire à l'esprit du Christianisme n'est que trop visible, ce n'est point le zele de la Religion qui vous donne des mouuemens si violens, mais le regret que vous auez de ne l'auoir pû renuerser: ce n'est point l'amour de la verité, mais le desespoir où vous estes, de voir vos erreurs conuaincuës, & vostre hypocrisie découuerte.

A quoy seruent tant de passages des Saints, pour prouuer qu'il y a des railleries innocentes, puisque l'on vous a desia monstré clairement que celles, dont vous vous seruez, sont toutes criminelles? pour-

quoy

CIBP

## Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 5

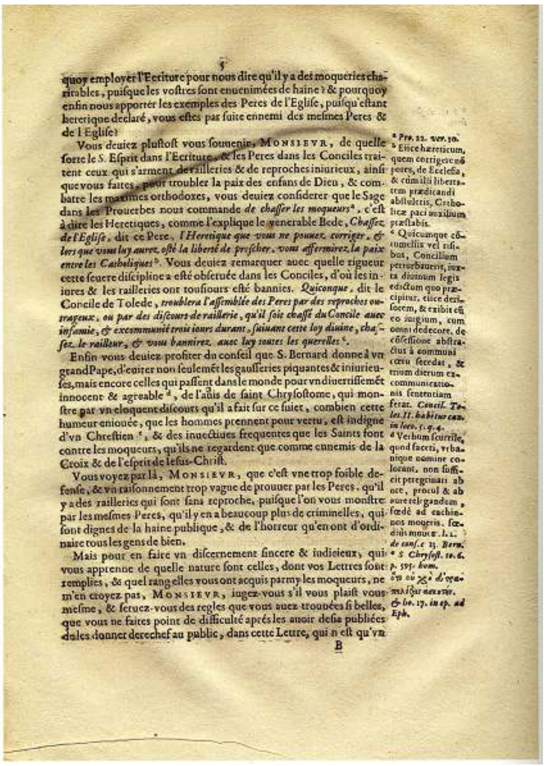

5

quoy employer l'Ecriture pour nous dire qu'il y a des moqueries charitables, puisque les vostres sont enuenimées de haine ? & pourquoy enfin nous apporter les exemples des Peres de l'Eglise, puisqu'estant heretique declaré, vous estes par suite ennemi des mesmes Peres & de l'Eglise?

Vous deuiez plustost vous souuenir, MONSIEVR, de quelle sorte le S. Esprit dans l'Ecriture, & les Peres dans les Conciles traitent ceux qui s'arment de railleries & de reproches iniurieux, ainsi que vous faites, pour troubler la paix des enfans de Dieu, & combatre les maximes orthodoxes, vous deuiez considerer que le Sage dans les Prouerbes nous commande *de chasser les moqueurs*[a], c'est à dire les Heretiques, comme l'explique le venerable Bede, *Chassez de l'Eglise*, dit ce Pere, *l'Heretique que vous ne pouuez corriger, & lors que vous luy aurez osté la liberté de prescher, vous affermirez la paix entre les Catholiques*[b]. Vous deuiez remarquer auec quelle rigueur cette seuere discipline a esté obseruée dans les Conciles, d'où les iniures & les railleries ont tousiours esté bannies. *Quiconque*, dit le Concile de Tolede, *troublera l'assemblée des Peres par des reproches outrageux, ou par des discours de raillerie, qu'il soit chassé du Concile auec infamie, & excommunié trois iours durant, suiuant cette loy diuine, chassez le railleur, & vous bannirez auec luy toutes les querelles*[c].

Enfin vous deuiez profiter du conseil que S. Bernard donne à vn grand Pape, d'euiter non seulemẽt les gausseries piquantes & iniurieuses, mais encore celles qui passent dans le monde pour vn diuertissemẽt innocent & agreable[d], de l'auis de saint Chrysostome, qui monstre par vn eloquent discours qu'il a fait sur ce suiet, combien cette humeur eniouée, que les hommes prennent pour vertu, est indigne d'vn Chrestien[e], & des inuectiues frequentes que les Saints font contre les moqueurs, qu'ils ne regardent que comme ennemis de la Croix & de l'esprit de Iesus-Christ.

Vous voyez par là, MONSIEVR, que c'est vne trop foible defense, & vn raisonnement trop vague de prouuer par les Peres, qu'il y a des railleries qui sont sans reproche, puisque l'on vous monstre par les mesmes Peres, qu'il y en a beaucoup plus de criminelles, qui sont dignes de la haine publique, & de l'horreur qu'en ont d'ordinaire tous les gens de bien.

Mais pour en faire vn discernement sincere & iudicieux, qui vous apprenne de quelle nature sont celles, dont vos Lettres sont remplies, & quel rang elles vous ont acquis parmy les moqueurs, ne m'en croyez pas, MONSIEVR, iugez-vous s'il vous plaist vous mesme, & seruez-vous des regles que vous auez trouuées si belles, que vous ne faites point de difficulté aprés les auoir desia publiées de les donner derechef au public, dans cette Lettre, qui n'est qu'vn

[a] Pro. 22. ver. 10.
[b] Eiice hæreticum, quem corrigere nõ potes, de Ecclesia, & cũm illi libertatem prædicandi abstuleris, Catholicæ paci auxilium præstabis.
[c] Quicunque cõtumeliis vel risibus, Concilium perturbauerit, iuxta diuinum legis edictum quo præcipitur, eiice derisorem, & exibit cũ eo iurgium, cum omni dedecore, de cõsessione abstractus à communi cœtu secedat, & trium dierum excommunicationis sententiam ferat. *Concil. Tolet. 11. habetur can. in loco. 5. q. 4.*
[d] Verbum scurrile, quod faceti, vrbanique nomine colorant, non sufficit peregrinari ab ore, procul & ab aure relegandum, fœdè ad cachinnos moueris, fœdiùs moues. *l. 2. de cons. c. 13. Bern.*
[e] S. Chrysost. to. 6. p. 595. hom. ὅτι οὐ χρὴ ἀστεϊσμῷ κεχρῆσθαι. & ho. 17. in ep. ad Eph.

B

CIBP

## Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 6

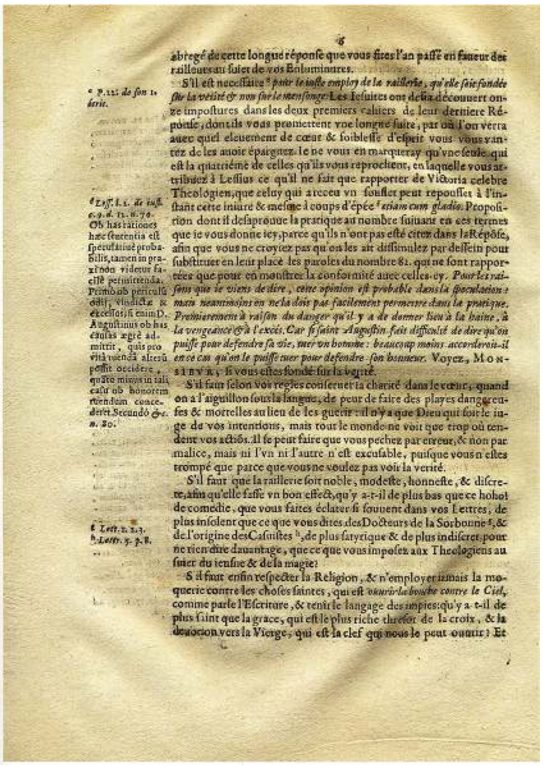

6

abregé de cette longue réponse que vous fistes l'an passé en faueur des railleurs au suiet de vos Eblouïssures.

S'il est necessaire[a] *pour le iuste employ de la raillerie, qu'elle soit fondée sur la verité & non sur le mensonge.* Les Iesuites ont desia découuert onze impostures dans les deux premiers cahiers de leur derniere Réponse, dont ils vous promettent vne longue suite, par où l'on verra auec quel eleuement de cœur & foiblesse d'esprit vous vous vantez de les auoir épargnez. Ie ne vous en marqueray qu'vne seule, qui est la quatriéme de celles qu'ils vous reprochent, en laquelle vous attribuez à Lessius ce qu'il ne fait que rapporter de Victoria celebre Theologien, que celuy qui a receu vn soufflet peut repousser à l'instant cette iniure & mesme à coups d'épée[f] *etiam cum gladio.* Proposition dont il desapprouue la pratique au nombre suiuant en ces termes que ie vous donne icy, parce qu'ils n'ont pas esté citez dans la Répõse, afin que vous ne croyiez pas qu'on les ait dissimulez par dessein pour substituer en leur place les paroles du nombre 81. qui ne sont rapportées que pour en monstrer la conformité auec celles-cy. *Pour les raisons que ie viens de dire, cette opinion est probable dans la speculation : mais neantmoins on ne la doit pas facilement permettre dans la pratique. Premierement à raison du danger qu'il y a de donner lieu à la haine, à la vengeance & à l'excés. Car si saint Augustin fait difficulté de dire qu'on puisse pour defendre sa vie, tuer vn homme : beaucoup moins accorderoit-il en ce cas qu'on le puisse tuer pour defendre son honneur.* Voyez, MONSIEVR, si vous estes fondé sur la verité.

S'il faut selon vos regles conseruer la charité dans le cœur, quand on a l'aiguillon sous la langue, de peur de faire des playes dangereuses & mortelles au lieu de les guerir : il n'y a que Dieu qui soit le iuge de vos intentions, mais tout le monde ne voit que trop où tendent vos actiõs. Il se peut faire que vous pechez par erreur, & non par malice, mais ni l'vn ni l'autre n'est excusable, puisque vous n'estes trompé que parce que vous ne voulez pas voir la verité.

S'il faut que la raillerie soit noble, modeste, honneste, & discrete, afin qu'elle fasse vn bon effect, qu'y a-t-il de plus bas que ce hohot de comedie, que vous faites éclater si souuent dans vos Lettres, de plus insolent que ce que vous dites des Docteurs de la Sorbonne[g], & de l'origine des Casuistes[h], de plus satyrique & de plus indiscret, pour ne rien dire dauantage, que ce que vous imposez aux Theologiens au suiet du ieusne & de la magie?

S'il faut enfin respecter la Religion, & n'employer iamais la moquerie contre les choses saintes, qui est *ouurir la bouche contre le Ciel*, comme parle l'Escriture, & tenir le langage des impies : qu'y a-t-il de plus saint que la grace, qui est le plus riche thresor de la croix, & la deuotion vers la Vierge, qui est la clef qui nous le peut ouurir ? Et

[a] P. 121. de son 1. écrit.
[f] Less. l. 2. de iust. c. 9. d. 12. n. 79. Ob has rationes hæc sententia est speculatiuè probabilis, tamen in praxi non videtur facilè permittenda. Primò ob periculũ odij, vindictæ & excessus; si enim D. Augustinus ob has causas ægrè admittit, quis pro vitã tuendã alterũ possit occidere, quãto minus in tali casu ob honorem tuendum concederet. Secundò &c. n. 80.
[g] Lett. 1. 2. 3.
[h] Lett. 5. p. 8.

CIBP

### Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 7

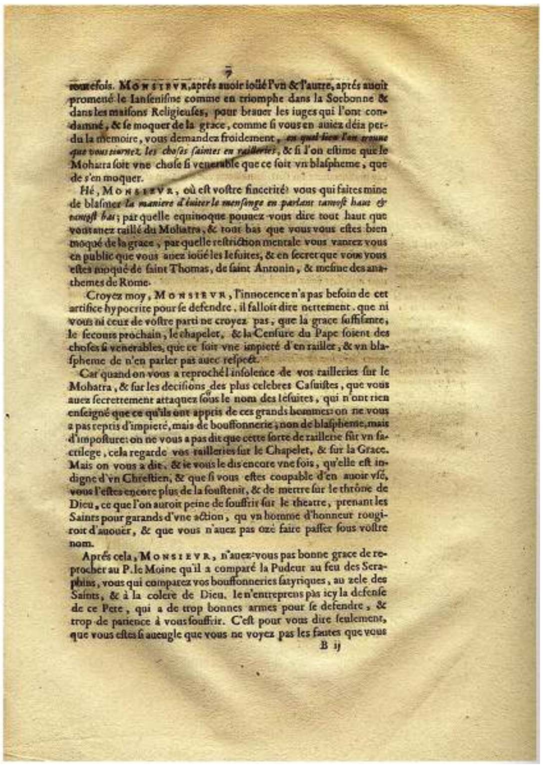

7

toutefois, MONSIEVR, aprés auoir loüé l'vn & l'autre, aprés auoir promené le Iansenisme comme en triomphe dans la Sorbonne & dans les maisons Religieuses, pour brauer les iuges qui l'ont condamné, & se moquer de la grace, comme si vous en auiez déja perdu la memoire, vous demandez froidement, *en quel lieu l'on trouue que vous tournez les choses saintes en railleries*, & si l'on estime que le Mohatra soit vne chose si venerable que ce soit vn blaspheme, que de s'en moquer.

Hé, MONSIEVR, où est vostre sincerité? vous qui faites mine de blasmer *la maniere d'éuiter le mensonge en parlant tantost haut & tantost bas*; par quelle equiuoque pouuez-vous dire tout haut que vous auez raillé du Mohatra, & tout bas que vous vous estes bien moqué de la grace, par quelle restriction mentale vous vantez vous en public que vous auez loüé les Iesuites, & en secret que vous vous estes moqué de saint Thomas, de saint Antonin, & mesme des anathemes de Rome.

Croyez moy, MONSIEVR, l'innocence n'a pas besoin de cet artifice hypocrite pour se defendre, il falloit dire nettement, que ni vous ni ceux de vostre parti ne croyez pas, que la grace suffisante, le secours prochain, le chapelet, & la Censure du Pape soient des choses si venerables, que ce soit vne impieté d'en railler, & vn blaspheme de n'en parler pas auec respect.

Car quand on vous a reproché l'insolence de vos railleries sur le Mohatra, & sur les decisions des plus celebres Casuistes, que vous auez secrettement attaquez sous le nom des Iesuites, qui n'ont rien enseigné que ce qu'ils ont appris de ces grands hommes: on ne vous a pas repris d'impieté, mais de bouffonnerie; non de blaspheme, mais d'imposture: on ne vous a pas dit que cette sorte de raillerie fût vn sacrilege, cela regarde vos railleries sur le Chapelet, & sur la Grace. Mais on vous a dit, & ie vous le dis encore vne fois, qu'elle est indigne d'vn Chrestien, & que si vous estes coupable d'en auoir vsé, vous l'estes encore plus de la soustenir, & de mettre sur le thrône de Dieu, ce que l'on auroit peine de souffrir sur le theatre, prenant les Saints pour garands d'vne action, qu'vn homme d'honneur rougiroit d'auoüer, & que vous n'auez pas ozé faire passer sous vostre nom.

Aprés cela, MONSIEVR, n'auez-vous pas bonne grace de reprocher au P. le Moine qu'il a comparé la Pudeur au feu des Seraphins, vous qui comparez vos bouffonneries satyriques, au zele des Saints, & à la colere de Dieu. Ie n'entreprens pas icy la defense de ce Pere, qui a de trop bonnes armes pour se defendre, & trop de patience à vous souffrir. C'est pour vous dire seulement, que vous estes si aueugle que vous ne voyez pas les fautes que vous

B ij

CIBP

### Réponse à la onzième lettre des Jansénistes, p. 8

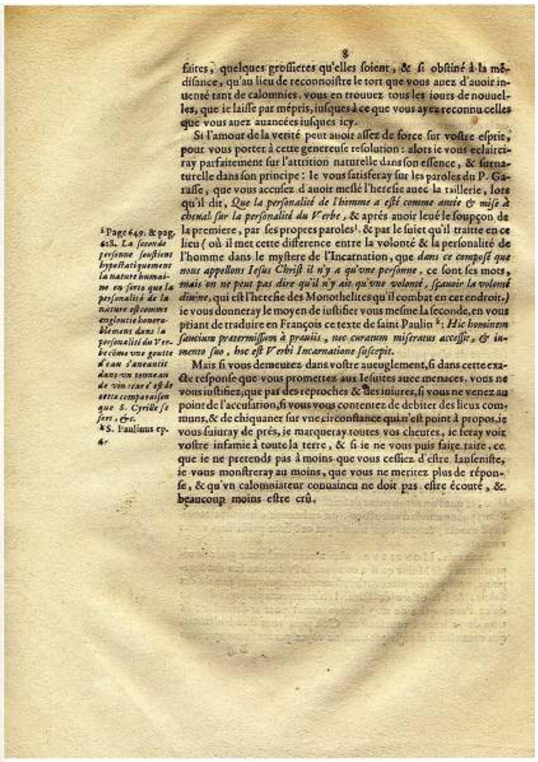

8

faites, quelques grossieres qu'elles soient, & si obstiné à la médisance, qu'au lieu de reconnoistre le tort que vous auez d'auoir inuenté tant de calomnies, vous en trouuez tous les iours de nouuelles, que ie laisse par mépris, iusques à ce que vous ayez reconnu celles que vous auez auancées iusques icy.

Si l'amour de la verité peut auoir assez de force sur vostre esprit, pour vous porter à cette genereuse resolution: alors ie vous eclairciray parfaitement sur l'attrition naturelle dans son essence, & surnaturelle dans son principe: Ie vous satisferay sur les paroles du P. Garasse, que vous accusez d'auoir meslé l'heresie auec la raillerie, lors qu'il dit, *Que la personalité de l'homme a esté comme amée & mise à cheual sur la personalité du Verbe*, & aprés auoir leué le soupçon de la premiere, par ses propres paroles[i], & par le suiet qu'il traitte en ce lieu (où il met cette difference entre la volonté & la personalité de l'homme dans le mystere de l'Incarnation, que *dans ce composé que nous appellons Iesus Christ il n'y a qu'vne personne*, ce sont ses mots, *mais on ne peut pas dire qu'il n'y ait qu'vne volonté, sçauoir la volonté diuine*, qui est l'heresie des Monothelites qu'il combat en cet endroit.) ie vous donneray le moyen de iustifier vous mesme la seconde, en vous priant de traduire en François ce texte de saint Paulin[k]: *Hic hominem sancium praetermissum à prauiis, nec curatum miseratus accessit, & iumento suo, hoc est Verbi Incarnatione suscepit.*

Mais si vous demeurez dans vostre aueuglement, si dans cette exacte responce que vous promettez aux Iesuites auec menaces, vous ne vous iustifiez, que par des reproches & des iniures, si vous ne venez au point de l'accusation, si vous vous contentez de debiter des lieux communs, & de chiquaner sur vne circonstance qui n'est point à propos, ie vous suiuray de prés, ie marqueray toutes vos cheutes, ie feray voir vostre infamie à toute la terre, & si ie ne vous puis faire taire, ce que ie ne pretends pas à moins que vous cessiez d'estre Ianseniste, ie vous monstreray au moins, que vous ne meritez plus de réponse, & qu'vn calomniateur conuaincu ne doit pas estre écouté, & beaucoup moins estre crû.

[i] Page 649. & pag. 618. *La seconde personne soustient hypostatiquement la nature humaine en sorte que la personalité de la nature est comme engloutie honorablement dans la personalité du Verbe cõme vne goutte d'eau s'aneantit dans vn tonneau de vin: et c'est de cette comparaison que S. Cyrille se sert, &c.*

[k] S. Paulinus ep. 4.

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 1

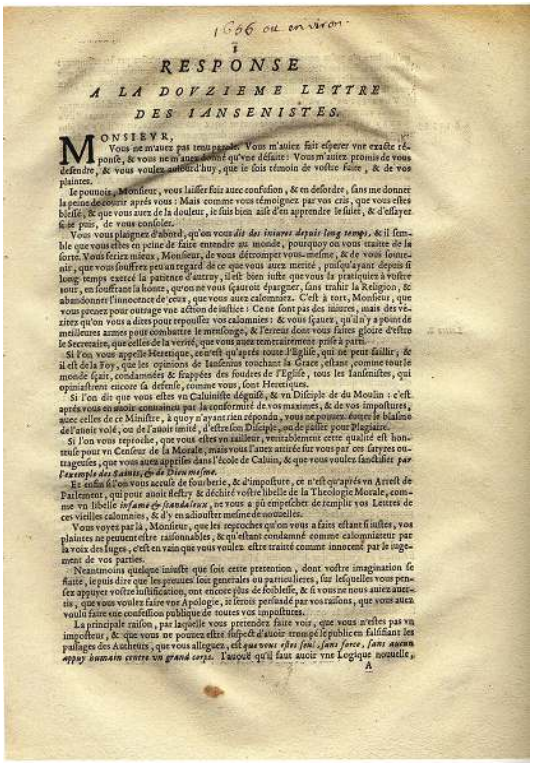

1656 ou environ

1

RESPONSE

A LA DOVZIEME LETTRE

DES IANSENISTES.

MONSIEVR,

Vous ne m'auiez pas tenu parole. Vous m'auiez fait esperer vne exacte réponse, & vous ne m'auez donné qu'vne defaite : Vous m'auiez promis de vous defendre, & vous voulez aujourd'huy, que ie sois témoin de vostre faite, & de vos plaintes.

Ie pouuois, Monsieur, vous laisser faire auec confusion, & en desordre, sans me donner la peine de courir après vous : Mais comme vous témoignez par vos cris, que vous estes blessé, & que vous auez de la douleur, ie suis bien aise d'en apprendre le sujet, & d'essayer si ie puis, de vous consoler.

Vous vous plaignez d'abord, qu'on vous *dit des iniures depuis long temps*. & il semble que vous eſtes en peine de faire entendre au monde, pourquoy on vous traite de la sorte. Vous feriez mieux, Monsieur, de vous détromper vous-meſme, & de vous souuenir, que vous ſouffrez peu au regard de ce que vous auez merité, puiſqu'ayant depuis ſi long temps exercé la patience d'autruy, il eſt bien iuſte que vous la pratiquiez à voſtre tour, en ſouffrant la honte, qu'on ne vous épargnera, ſans trahir la Religion, & abandonner l'innocence de ceux, que vous auez calomniez. C'eſt à tort, Monsieur, que vous prenez pour outrage vne action de iuſtice : Ceux ſont pas des iniures, mais des veritez qu'on vous a dites pour repouſſer vos calomnies : & vous ſçauez, qu'il n'y a point de meilleures armes pour combattre le menſonge, & l'erreur dont vous faites gloire d'eſtre le Secretaire, que celles de la verité, que vous auez rencontrée trois fois à Paris.

Si l'on vous appelle Heretique, ce n'eſt qu'après toute l'Egliſe, qui ne peut faillir, & il eſt de la Foy, que les opinions de Ianſenius touchant la Grace, eſtant, comme tout le monde ſçait, condamnées & frappées des foudres de l'Egliſe, tous les Ianſeniſtes, qui opiniaſtrent encore ſa defenſe, comme vous, ſont Heretiques.

Si l'on dit que vous eſtes vn Caluiniſte déguiſé, & vn Diſciple de du Moulin : c'eſt après vous en auoir conuaincu par la conformité de vos maximes, & de vos impoſtures, auec celles de ce Miniſtre, à quoy n'ayant rien répondu, vous ne pouuez éuiter le blaſme de l'auoir volé, ou de l'auoir imité, d'eſtre ſon Diſciple, ou de paſſer pour Plagiaire.

Si l'on vous reproche, que vous eſtes vn faillieur, veritablement cette qualité eſt honteuſe pour vn Cenſeur de la Morale, mais vous l'auez attirée ſur vous par ces ſatyres outrageuſes, que vous auez appriſes dans l'école de Caluin, & que vous voulez ſanctifier *par l'exemple des Saints, & de Dieu meſme*.

Et enfin ſi l'on vous accuſe de fourberie, & d'impoſture, ce n'eſt qu'après vn Arreſt de Parlement, qui pour auoir deffery & déchiré voſtre libelle de la Theologie Morale, comme vn libelle *infame & ſcandaleux*, ne vous a pû empeſcher de remplir vos Lettres de ces vieilles calomnies, & d'y en adiouſter meſme de nouuelles.

Vous voyez par là, Monsieur, que les reproches qu'on vous a faits eſtant ſi iuſtes, vos plaintes ne peuuent eſtre raiſonnables, & qu'eſtant condamné comme calomniateur par la voix des Iuges, c'eſt en vain que vous voulez eſtre traité comme innocent par le iugement de vos parties.

Neantmoins quelque iniuſte que ſoit ceſte pretention, dont voſtre imagination ſe flatte, ie puis dire que les preuues tout generales ou particulieres, ſur leſquelles vous penſez appuyer voſtre iuſtification, ont encore plus de foibleſſe, & ſi vous ne nous auez auerti, que vous vouliez faire vne Apologie, ie ſerois perſuadé par vos raiſons, que vous auez voulu faire vne confeſſion publique de toutes vos impoſtures.

La principale raiſon, par laquelle vous pretendez faire voir, que nous n'eſtes pas vn impoſteur, & que vous ne pouuez eſtre ſuſpect d'auoir trompé le public en falſifiant les paſſages des Autheurs, que vous alleguez, *eſt que vous eſtes ſeul, ſans force, ſans aucun appuy humain contre vn grand corps*. I'auouë qu'il faut auoir vne Logique nouuelle,

A

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 2

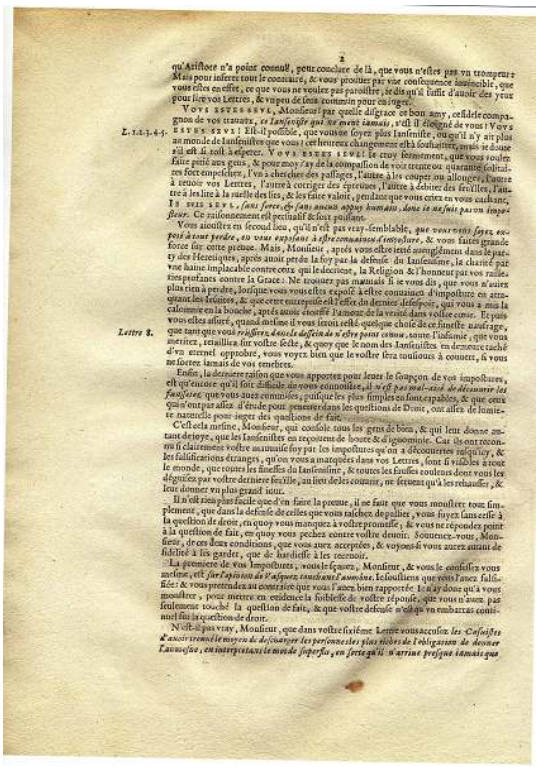

2

qu'Ariſtote n'a point connuë, pour conclure de là, que vous n'eſtes pas vn trompeur : Mais pour inferer tout le contraire, & vous prouuer par vne conſequence inſenſible, que vous eſtes conſtant, ce que vous ne voulez pas paroiſtre, ie dis qu'il ſuffit d'auoir des yeux pour ſçauoir vos Lettres, & raiſon de ſens commun pour en iuger.

Z. 1.2.3.4.5. VOVS ESTES SEVL, Monſieur ! par quelle diſgrace ce bon mot, ceſſ de ſe compagnon de vos trauaux, *ce Ianſeniſte qui ne meut iamais*, n'eſt il ſi éloigné de vous ? VOVS ESTES SEVL ! Eſt-il poſſible, que vous ne ſoyez plus Ianſeniſte, ou qu'il n'y ait plus au monde de Ianſeniſtes que vous ! ce heureux changement eſt à ſouhaitter, mais ſe donne t'il ſi toſt à éperer. VOVS ESTES SEVL ! ie croy ſermement, que vous voulez faire gemir aux gens, & pour moy i'ay de la compaſſion de voir trente ou quarante coliriſtes faire empeſcher, l'vn à chercher des paſſages, l'autre à les couper ou allonger, l'autre à retoucher vos Lettres, l'autre à corriger des épreuues, l'autre à dénier des feuilles, l'autre à les lire à la ruelle des lits, & les faire valoir, pendant que vous crierez en vous cachant, IE SVIS SEVL, *ſans force, & ſans aucun appuy humain, donc ie ne ſuis pas vn impoſteur*. Ce raiſonnement eſt pertinent & fort ſubtil.

Vous auoüez en ſecond lieu, qu'il n'eſt pas vray-ſemblable, *que vous vous ſoyez expoſé à tout perdre, en vous expoſant à eſtre conuaincu d'impoſture*, & vous faites grande force ſur cette preuue. Mais, Monsieur, après vous eſtre ietté aueuglément dans le party des Heretiques, après auoir perdu la foy par la defenſe du Ianſenisme, la charité par vne haine implacable contre ceux qui le deffendent, la Religion & l'honneur par vos rauiſſemens profanes contre la Grace : Ne trouuez pas mauuais ſi ie vous dis, que vous n'auiez plus rien à perdre, lorſque vous vous eſtes expoſé à eſtre conuaincu d'impoſture en arrachant les feſtuës, & que cette entrepriſe eſt l'effet du dernier deſeſpoir, qui vous a mis la calomnie en la bouche, après auoir étouffé l'amour de la verité dans voſtre cœur. Et puis vous eſtes aſſuré, quand meſme il vous ſeroit reſté quelque choſe de ce funeſte naufrage, que tant que vous *reuſſirez dans le deſſein de n'eſtre point connu*, toute l'infamie, que vous meritez, retaillera ſur voſtre teſte, & quoy que le nom des Ianſeniſtes en demeure caché d'vn eternel opprobre, vous veyez bien que le voſtre ſera toûjours à couuert, ſi vous ne ſortez iamais de vos tenebres.

Lettre 8. Enfin, la derniere raiſon que vous apportez pour leuer le ſoupçon de vos impoſtures, eſt qu'encore qu'il ſoit difficile de vous conuaincre, il *n'eſt pas tout-à-fait de découurir les fauſſetez* que vous auez commiſes, puiſque les plus ſimples en ſont capables, & que ceux qui n'ont pas aſſez d'eſprit pour penetrer dans les queſtions de Droit, ont aſſez de lumiere naturelle pour iuger des queſtions de fait.

C'eſt cela meſme, Monsieur, qui conſole tous les gens de bien, & qui leur donne autant de ioye, que les Ianſeniſtes en reçoiuent de honte & de confuſion. Car ils ont reconu ſi clairement voſtre mauuaiſe foy par les impoſtures qu'on a découuertes juſqu'icy, & les falſifications étranges, qu'on vous a marquées dans vos Lettres, ſont ſi viſibles à tout le monde, que toutes les fineſſes du Ianſeniſme, & toutes les fauſſes couleurs dont vous les déguiſez par voſtre derniere feuille, au lieu de les couurir, ne feruent qu'à les rehauſſer, & leur donner vn plus grand iour.

Il n'eſt rien plus facile que d'en faire la preuue, il ne faut que vous monſtrer tout ſimplement, que dans la defenſe de celles que vous taſchez de paſſer, vous fuyez ſans ceſſe à la queſtion de droit, en quoy vous manquez à voſtre promeſſe, & vous ne répondez point à la queſtion de fait, en quoy vous pechez contre voſtre deuoir. Soutenez-vous, Monsieur, de ces deux conditions, que vous auez acceptées, & voyons ſi vous aurez autant de fidelité à les garder, que de hardieſſe à les receuoir.

La premiere de vos impoſtures, vous le ſçauez, Monsieur, & vous le confeſſez vous meſme, eſt *ſur l'opinion de n'auoir conuaincu d'erreur*. Ie ſoutiens que vous l'auez falſifiée : & vous pretendez au contraire que vous l'auez bien rapportée. Ie n'ay donc qu'à vous monſtrer, pour mettre en euidence la foibleſſe de voſtre réponſe, que vous n'auez pas ſeulement touché la queſtion de fait, & que voſtre defenſe n'eſt qu'vn embarras continuel ſur la queſtion de droit.

N'eſt-il pas vray, Monsieur, que dans voſtre ſixiéme Lettre vous accuſiez *les Confeſſeurs d'auoir trouué le moyen de décharger les perſonnes les plus riches de l'obligation de donner l'aumoſne, en interpretant la matiere de ſuperflu, en ſorte qu'il n'arriue preſque iamais que*

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 3

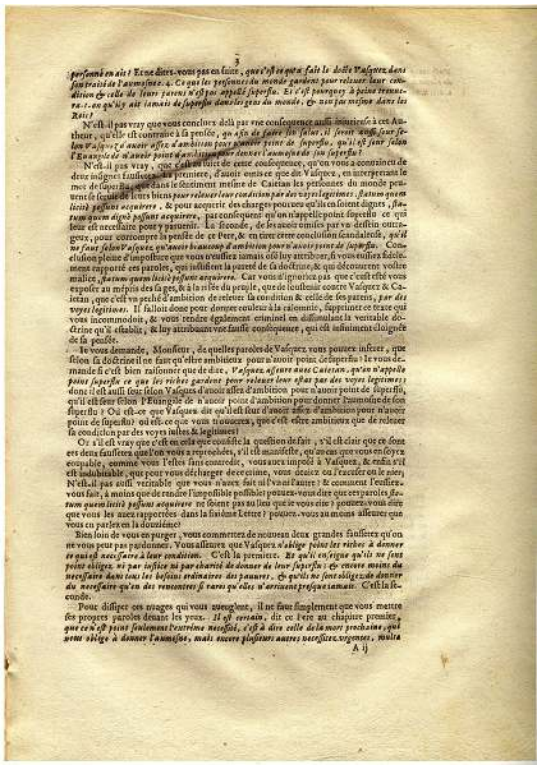

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 4

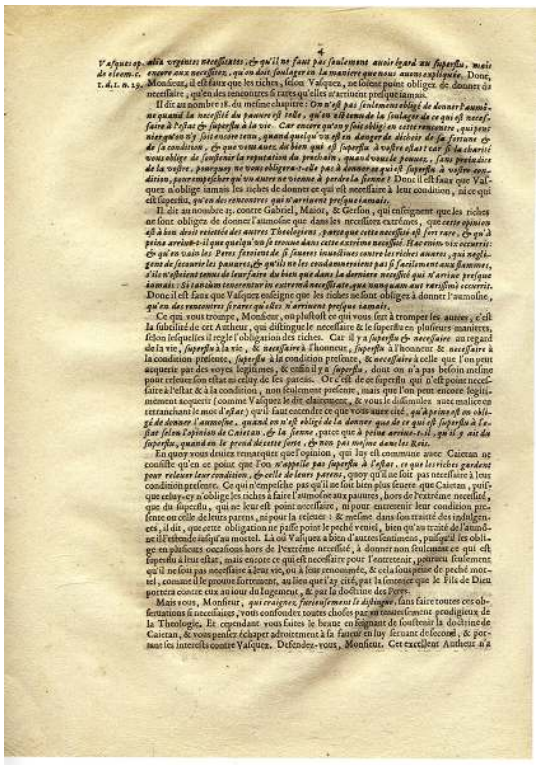

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 5

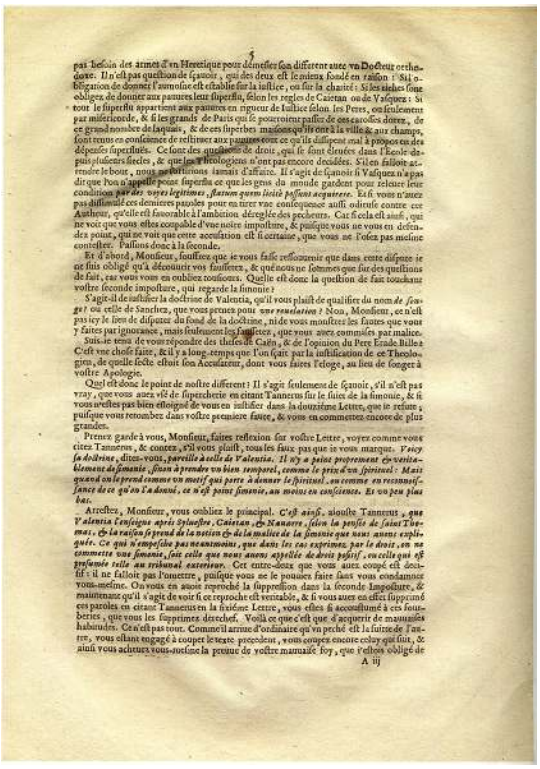

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 6

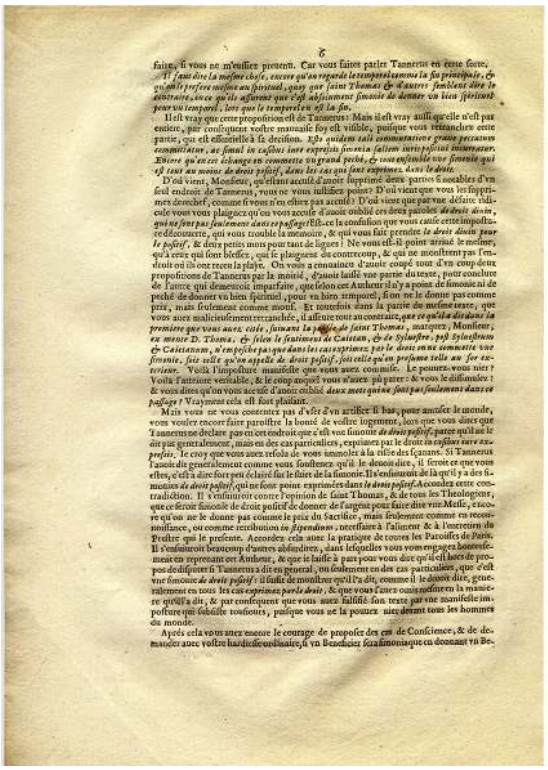

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 7

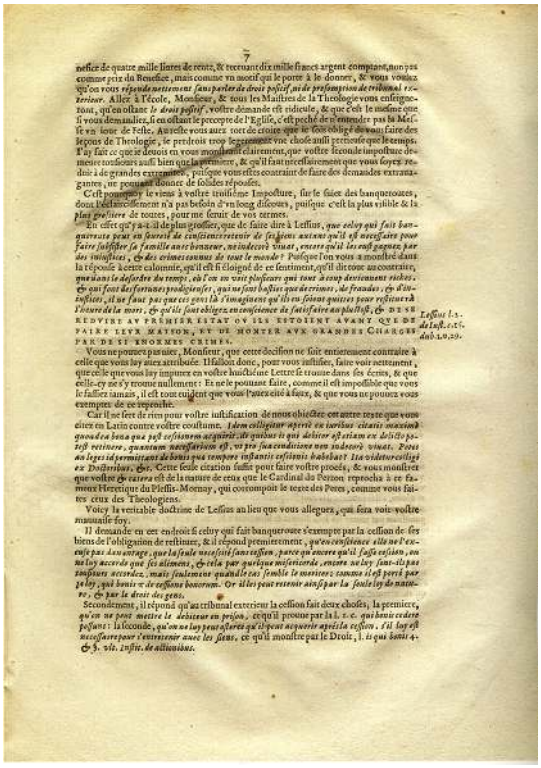

CIBP

## Réponse à la douzième lettre des Jansénistes, p. 8

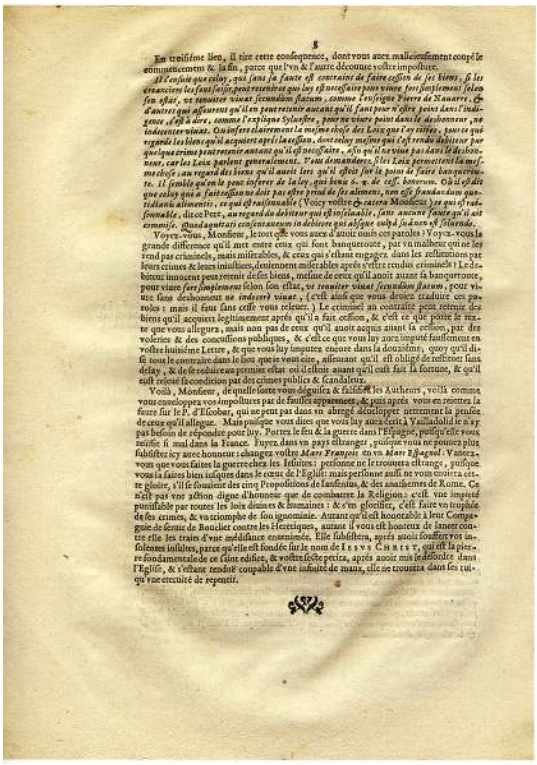

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 1

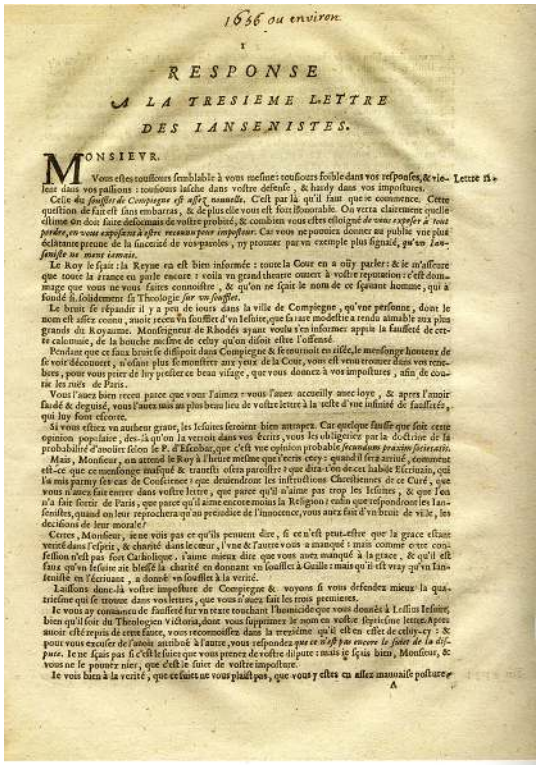

1656 ou environ.

1

RESPONSE

A LA TRESIEME LETTRE

DES IANSENISTES.

MONSIEVR.

Vous estes tousiours semblable à vous mesme: tousiours foible dans vos responses, & vio- Lettre 13.
lent dans vos paissons : tousiours lasche dans vostre defaite, & hardy dans vos impostures.

Cette *du soufflet de Compiegne est assez nouuelle*. C'est par là qu'il faut que se commence. Cette question de fait est sans embarras, & de plus elle vous est fort honorable. On verra clairement quelle estime on doit faire desormais de vostre probité, & combien vous estes eloigné *de vous exposer à vous perdre, en vous exposant à offrir vn faux pour imposture*. Car vous ne pouuez donner au public vne plus éclatante preuue de la fausseté de vos paroles, ny pousser par vn exemple plus signalé, *qu'vn Iansenisste ne ment iamais*.

Le Roy le sçait : la Reyne en est bien informée : toute la Cour en a oüy parler: & ie m'asseure que toute la France en parle encore : voila vn grand theatre ouuert à vostre reputation : c'est dommage que vous ne vous faites connoistre, & qu'on ne sçait le nom de ce sçauant homme, qui a fondé si solidement sa Theologie *sur vn soufflet*.

Le bruit se répandit il y a peu de iours dans la ville de Compiegne, qu'vne personne, dont le nom est assez connu, auoit receu vn soufflet d'vn Iesuite, que sa rare modestie a rendu aimable aux plus grands du Royaume. Monseigneur de Rhodés ayant voulu s'en informer, appuia la fausseté de cette calomnie, de la bouche mesme de celuy qu'on disoit estre l'offensé.

Pendant que ce faux bruit se dissipoit dans Compiegne & se tournoit en risée, le mensonge honteux de se voir découuert, n'osant plus se montrer aux yeux de la Cour, vous est venu trouuer dans vos tenebres, pour vous prier de luy preter ce beau visage, que vous donnez à vos impostures, afin de courir les ruës de Paris.

Vous l'auez bien receu parce que vous l'aimez : vous l'auez accueilly auec ioye, & apres l'auoir fardé & deguisé, vous l'auez mis au plus beau lieu de vostre lettre à la veüe d'vne infinité de fausletés, qui luy font escorte.

Si vous estiez vn autheur grave, les Iesuites seroient bien attrapez. Car quelque fausse que soit cette opinion populaire, dés-là qu'on la verroit dans vos écrits, vous les obligeriez par la doctrine de la probabilité d'avoüer selon le P. d'Escobar, que c'est vne opinion probable *secundum praxim societatis*.

Mais, Monsieur, on attend le Roy à l'heure mesme que l'écris ceci : quand il sera arriué, comment est-ce que ce mensonge naifué & transi s'osera paroistre ? que dira-t'on de cette habile Escriuain, qui se mit parmy les cas de Conference : que deuiendront les instructions Chrestiennes de ce Curé, que vous n'auez fait entrer dans vostre lettre, que parce qu'il n'aime pas trop les Iesuites, & que l'on n'a fait sortir de Paris, que parce qu'il aime encore moins la Religion : enfin que respondront les Iansenistes, quand on leur reprochera qu'au preiudice de l'innocence, vous auez fait d'vn bruit de veüe, les decisions de leur morale?

Certes, Monsieur, ie ne vois pas ce qu'ils peuuent dire, si ce n'est peut-estre que la grace efficace versée dans l'esprit, & charité dans le cœur, l'vne & l'autre vous a manqué : mais comme cette confession n'est pas fort Catholique, i'aime mieux dire que vous auez manqué à la grace, & qu'il est faux qu'vn Iesuite ait blessé la charité en donnant vn soufflet à Cesille : mais qu'il est vray qu'vn Iansenisste en l'écriuant, a donné vn soufflet à la verité.

Laissons donc là vostre imposture de Compiegne & voyons si vous defendrez mieux la quatrieſme qui se trouue dans vos lettres, que vous n'auez fait les trois premieres.

Ie vous ay conuaincu de fausseté sur vn texte touchant l'homicide que vous donnés à Lessius Iesuite, bien qu'il soit du Theologien Victoria, dont vous supprimez le nom en vostre septiesme lettre. Apres auoir esté repris de cette faute, vous reconnoissez dans la treziéme qu'il est en effet de celuy-cy : & pour vous excuser de l'auoir attribué à l'autre, vous respondez *que ce n'est pas encore le fuiet de la dispute*. Ie ne sçais pas si c'est le fuiet que vous prenez de vostre dispute : mais ie sçais bien, Monsieur, & vous ne le pouuez nier, que c'est le fuiet de vostre imposture.

Ie vois bien à la verité, que ce fuiet ne vous plaist pas, que vous y estes en assez mauuaise posture

A

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 2

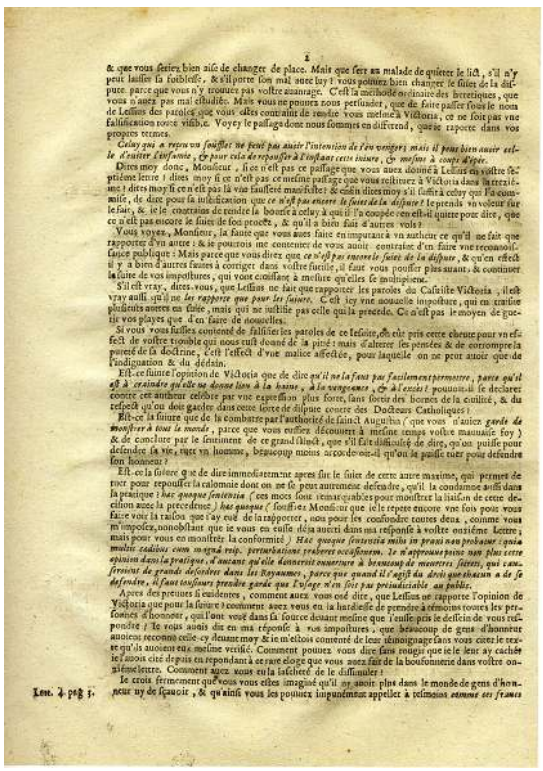

2

& que vous seriez bien aise de changer de place. Mais que sert au malade de quiteter le lict, s'il n'y peut laisser la foiblesse. & s'il porte son mal auec luy ? vous pouuez bien changer le fuiet de la dispute parce que vous n'y trouuez pas vostre auantage. C'est la methode ordinaire des heretiques, que vous n'auez pas mal estudiée. Mais vous ne pouuez nous persuader, que de faire passer sous le nom de Lessius des paroles que vous estes contraint de rendre vous mesme à Victoria, ce ne soit pas vne falsification toute visible. Voyez le passage donc nous sommes en different, que se rapporte dans vos propres termes.

*Celuy qui a receu vn soufflet ne peut auoir l'intention de s'en venger; mais il peut bien auoir celle d'euiter l'affront, & pour cela de repousser à l'instant cette iniure, & mesme à coups d'epée.*

Dites moy donc, Monsieur, si ce n'est pas ce passage que vous auez donné à Lessius en vostre septiéme lettre ? dites moy si ce n'est pas là vne fausseté manifeste? & enfin dites moy s'il suffira à celuy qui l'a commise, de dire pour sa iustification que *ce n'est pas encore le fuiet de la dispute* ? Ie prends vn voleur sur le fait, & ie le contrains de rendre la bourse à celuy à qui il l'a coupée : en est-il quitte pour dire, que ce n'est pas encore le fuiet de son procés, & qu'il a bien fait d'autres vols ?

Vous voyez, Monsieur, la faute que vous auez faite en imputant à vn autheur ce qu'il ne fait que rapporter d'vn autre : & ie pourrois me contenter de vous auoir conuaincu d'vn faux vne reconnoissance publique : Mais parce que vous direz que *ce n'est pas encore le fuiet de la dispute*, & qu'en effect il y a bien d'autres fautes à corriger dans vostre fueille, il faut vous pousser plus auant, & continuer la suite de vos impostures, qui vont croissant à mesure qu'elles se multiplient.

S'il est vray, dites-vous, que Lessius ne fait que rapporter les paroles du Casuiste Victoria, il est vray auſſi qu'il ne *les rapporte que pour les soustenir*. C'est icy vne nouuelle imposture, qui en traisne plusieurs autres en suite, mais qui ne iustifie pas celle qui la precede. Ce n'est pas le moyen de guerir vos playes que d'en faire de nouuelles.

Si vous vous fussiez contenté de falsifier les paroles de ce Iesuite, on eut pris cette chaute pour vn effect de vostre trouble qui nous eust donné de la pitié : mais d'alterer les pensées & de corrompre la pureté de la doctrine, c'est l'effect d'vne malice affreuſe, pour laquelle on ne peut auoir que de l'indignation & du dédain.

Est-ce Iuiure l'opinion de Victoria que de dire *qu'il ne la faut pas facilement permettre, parce qu'il est à craindre qu'elle ne donne lieu à la haine, à la vengeance, & à l'excés* ? pouuoit-il se declarer contre cet autheur celebre par vne expreſſion plus forte, sans sortir des bornes de la civilité, & du respect qu'on doit garder dans cette sorte de diſpute contre des Docteurs Catholiques ?

Est-ce la suiure que de la combattre par l'authorité de sainct Augustin ( que vous n'auiez *garde de monstrer à tout le monde*, parce que vous euſſiez découuert à mesme temps vostre mauuaise foy ) & de conclure par le sentiment de ce grand Sainct, que s'il est difficile de dire, qu'on puisse pour defendre sa vie, tuer vn homme, beaucoup moins a-t-on de droit qu'on le puisse tuer pour defendre son honneur ?

Est-ce la suiure que de dire immediatement apres sur le suiet de cette autre maxime, qui permet de tuer pour repousser la calomnie dont on se peut autrement defendre, qu'il la condamne auſſi dans la pratique : *hac quoque sententia* ( ces mots sont remarquables pour monstrer la liaison de cette decision auec la precedente ) *hos quoque* ( souffrez Monsieur que ie le repete encore vne fois pour vous faire voir la raiſon que i'ay eue de la rapporter, nous pour les confondre toutes deux, comme vous m'imposez, nonobstant que ie vous en euſſe déja auerti dans ma reſponſe à vostre ouziéme Lettre, mais pour vous en monstrer la conformité ) *Hæc quoque sententia mihi in praui non probatur : quia multos eadem in re grauiter peccantes reperiri necesse est.* Ie n'approuue point non plus cette opinion dans la pratique, d'autant qu'elle donneroit couuerture à beaucoup de meurtres secrets, qui causeroient de grands desordres dans les Royaumes, parce que quand il s'agiſt du droit que chacun a de se defendre, il faut toûjours prendre garde que l'vſage n'en soit pas préiudiciable au public.

Apres des preuues si euidentes, comment auez vous osé dire, que Lessius ne rapporte l'opinion de Victoria que pour la suiure ? contentez auez vous en la hardiesse de permettre à témoins toutes les personnes d'honneur, qui l'ont veu dans sa source deuant mesme que l'euſſe pris le dessein de vous reſpondre ? Ie vous auois dit en ma réponſe à vos impostures, que beaucoup de gens d'honneur auoient reconnu cette cy deuant moy & ie m'estois contenté de leur témoignage sans vous citer le texte qu'ils auoient eux mesme verifié. Comment pouuez vous dire sans rougir que ie le leur ay caché lors auois cité depuis en repondant à ce rare eloge que vous auez fait de la bouffonnerie dans vostre onziéme lettre. Comment auez vous eu la lascheté de le dissimuler !

Lett. 4. pag 5.

Ie crois fermement que vous vous estes imaginé qu'il ne auoit plus dans le monde de gens d'honneur ny de sçauoir, & qu'ainſi vous les pouuiez impunément appeller à témoins *comme ces femes*

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 3

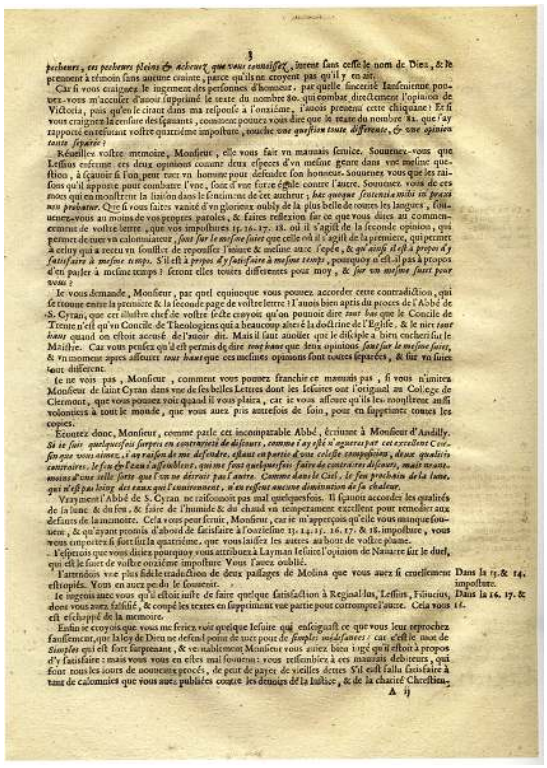

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 4

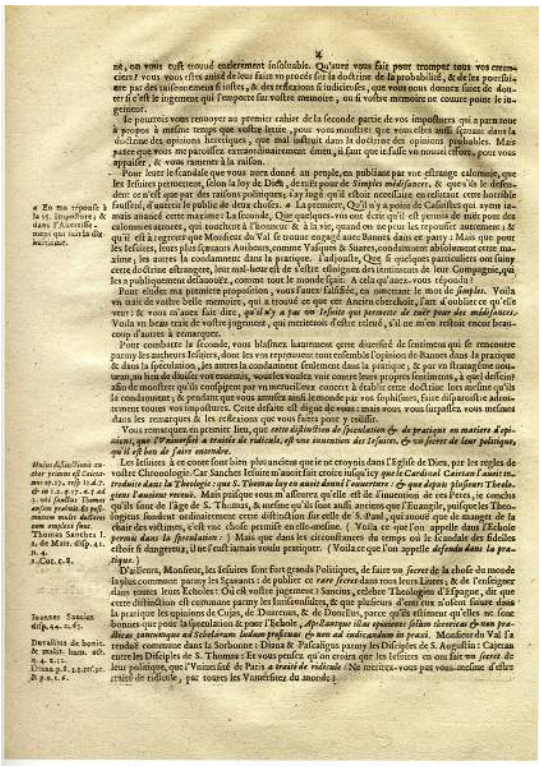

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 5

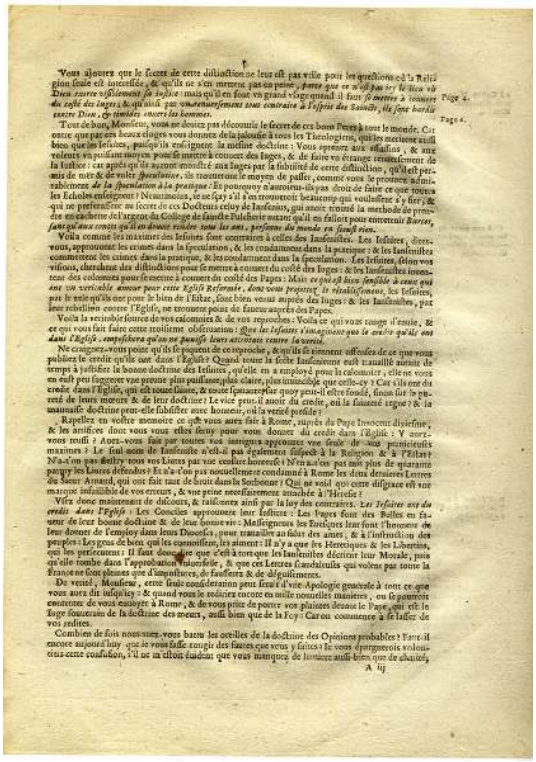

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 6

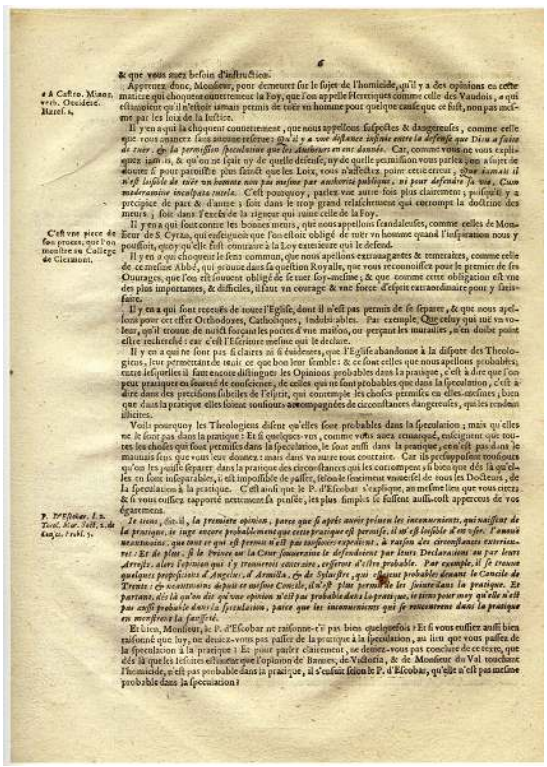

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 7

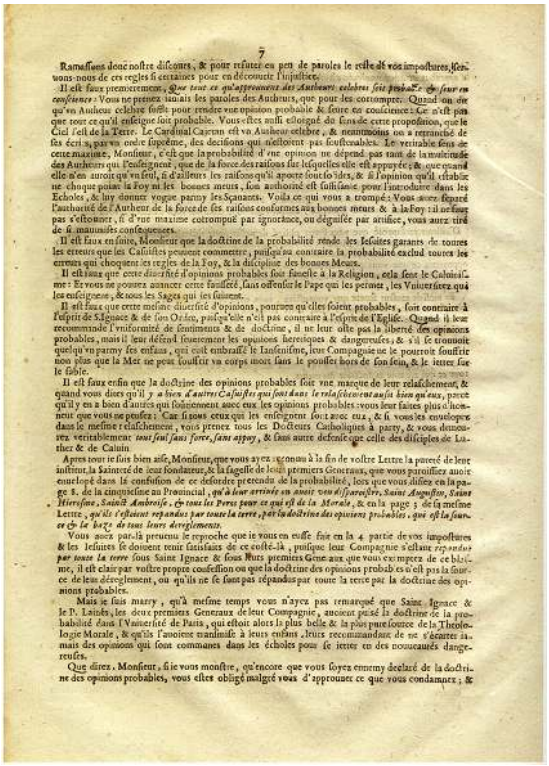

CIBP

## Réponse à la treizième lettre des Jansénistes, p. 8

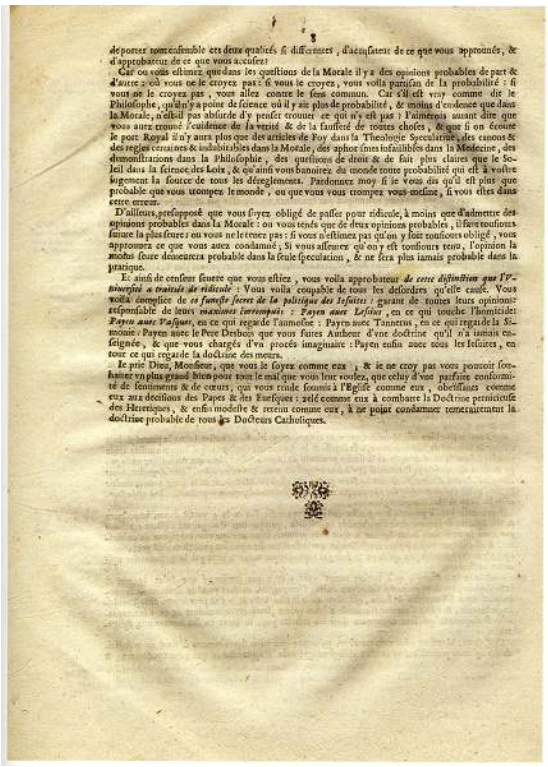

CIBP

**Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 1**

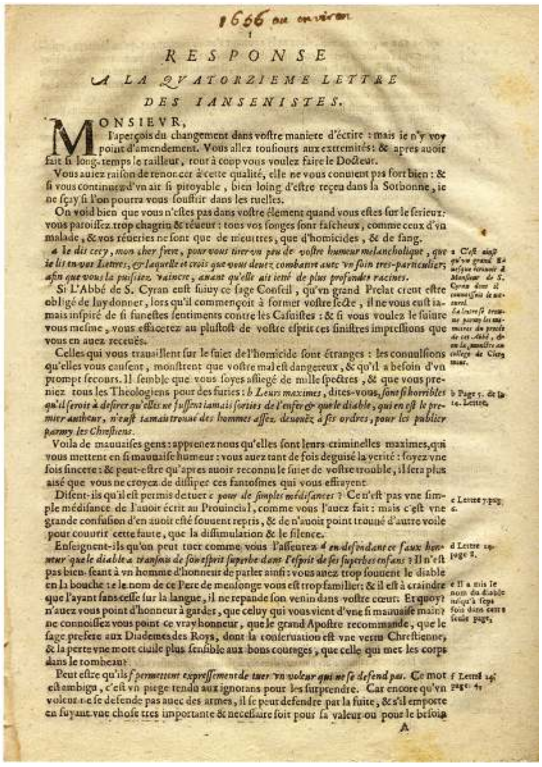

1666 ou environ

1

RESPONSE
A LA QVATORZIEME LETTRE
DES IANSENISTES.

MONSIEVR,

I'aperçois du changement dans vostre maniere d'écrire : mais ie n'y voy point d'amendement. Vous allez tousiours aux extremités : & apres auoir fait si long-temps le railleur, tout à coup vous voulez faire le Docteur.

Vous auiez raison de renoncer à cette qualité, elle ne vous conuient pas fort bien : & si vous continuez d'vn air si pitoyable, bien loing d'estre reçeu dans la Sorbonne, ie ne sçay si l'on pourra vous souffrir dans les ruelles.

On void bien que vous n'estes pas dans vostre élement quand vous estes sur le serieux : vous paroissez trop chagrin & réueur : tous vos songes sont fascheux, comme ceux d'vn malade, & vos réueries ne sont que de meurtres, que d'homicides, & de sang.

*a Ie dis cecy, mon cher frere, pour vous tirer vn peu de vostre humeur melancholique, que ie lis en vos Lettres, & laquelle ie crois que vous deuez combattre auec vn soin tres-particulier, afin que vous la puissiez vaincre, auant qu'elle ait ietté de plus profondes racines.*

Si L'Abbé de S. Cyran eust suiuy ce sage Conseil, qu'vn grand Prelat creut estre obligé de luy donner, lors qu'il commençoit à former vostre secte, il ne vous eust iamais inspiré de si funestes sentiments contre les Casuistes : & si vous voulez le suiure vous mesme, vous effacerez au plustost de vostre esprit ces sinistres impressions que vous en auez receuës.

Celles qui vous trauaillent sur le suiet de l'homicide sont étranges : les conuulsions qu'elles vous causent, monstrent que vostre mal est dangereux, & qu'il a besoin d'vn prompt secours. Il semble que vous soyes assiegé de mille spectres, & que vous preniez tous les Theologiens pour des furies : *b Leurs maximes*, dites-vous, *sont si horribles qu'il seroit à desirer qu'elles ne fussent iamais sorties de l'enfer & que le diable, qui en est le premier autheur, n'eust iamais trouué des hommes assez deuoüez à ses ordres, pour les publier parmy les Chrestiens.*

Voila de mauuaises gens : apprenez nous qu'elles sont leurs criminelles maximes, qui vous mettent en si mauuaise humeur : vous auez tant de fois deguisé la verité : soyez vne fois sincere : & peut-estre qu'apres auoir reconnu le suiet de vostre trouble, il sera plus aisé que vous ne croyez de dissiper ces fantosmes qui vous effrayent.

Disent-ils qu'il est permis de tuer *c pour de simples médisances* ? Ce n'est pas vne simple médisance de l'auoir écrit au Prouincial, comme vous l'auez fait : mais c'est vne grande confusion d'en auoir esté souuent repris, & de n'auoir point trouué d'autre voile pour couurir cette faute, que la dissimulation & le silence.

Enseignent-ils qu'on peut tuer comme vous l'asseurez *d en defendant ce faux honneur que le diable a transmis de son esprit superbe dans l'esprit de ses superbes enfans* ? Il n'est pas bien-seant à vn homme d'honneur de parler ainsi : vous auez trop souuent le diable en la bouche : e le nom de ce Pere de mensonge vous est trop familier : & il est à craindre que l'ayant sans cesse sur la langue, il ne repande son venin dans vostre cœur. Et quoy ? n'auez vous point d'honneur à garder, que celuy qui vous vient d'vne si mauuaise main ? ne connoissez vous point ce vray honneur, que le grand Apostre recommande, que le sage prefere aux Diademes des Roys, dont la conseruation est vne vertu Chrestienne, & la perte vne mort ciuile plus sensible aux bons courages, que celle qui met les corps dans le tombeau ?

Peut estre qu'ils *f permettent expressément de tuer vn voleur qui ne se defend pas.* Ce mot est ambigu, c'est vn piege tendu aux ignorans pour les surprendre. Car encore qu'vn voleur ne se defende pas auec des armes, il se peut defendre par la fuite, & s'il emporte en fuyant vne chose tres importante & necessaire soit pour sa valeur ou pour le besoin

A

a C'est ainsi qu'vn grand Euesque écriuit à Monsieur de S. Cyran dont il connoissoit le naturel. La lettre se trouue parmy les memoires du procés de cet Abbé, & on la monstre au college de Clermont.

b Page 5. de la 14. Lettre.

c Lettre 7. pag. 6.

d Lettre 14. page 2.

e Il a mis le nom du diable iusqu'à sept fois dans cette seule page.

f Lettre 14. page 4.

CIBP

**Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 2**

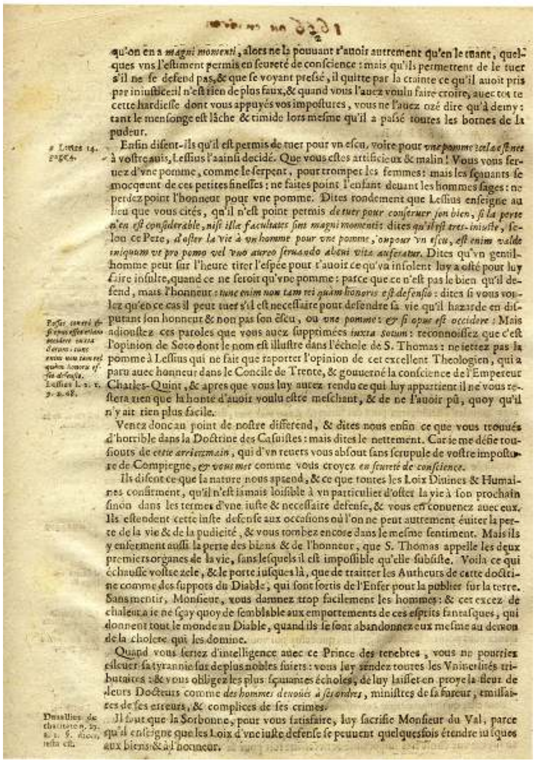

1666 ou environ

2

qu'on en a *magni momenti*, alors ne la pouuant r'auoir autrement qu'en le tuant, quelques vns l'estiment permis en seureté de conscience : mais qu'ils permettent de le tuer s'il ne se defend pas, & que se voyant pressé, il quitte par la crainte ce qu'il auoit pris par iniustice : il n'est rien de plus faux, & quand vous l'auez voulu faire croire, auec toute cette hardiesse dont vous appuyés vos impostures, vous ne l'auez ozé dire qu'à demy : tant le mensonge est lâche & timide lors mesme qu'il a passé toutes les bornes de la pudeur.

Enfin disent-ils qu'il est permis de tuer pour vn escu, voire pour *vne pomme : cela est net à vostre auis, Lessius l'a ainsi decidé*. Que vous estes artificieux & malin ! Vous vous seruez d'vne pomme, comme le serpent, pour tromper les femmes : mais les sçauants se mocquent de ces petites finesses ; ne faites point l'enfant deuant les hommes sages : ne perdez point l'honneur pour vne pomme. Dites rondement que Lessius enseigne au lieu que vous cités, qu'il n'est point permis *de tuer pour conseruer son bien, si la perte n'en est considerable, nisi illæ facultates sint magni momenti* : dites *qu'il est tres-iniuste*, selon ce Pere, *d'oster la vie à vn homme pour vne pomme, ou pour vn escu, est enim valde iniquum vt pro pomo vel vno aureo seruando alicui vita auferatur*. Dites qu'vn gentilhomme peut sur l'heure tirer l'espée pour r'auoir ce qu'vn insolent luy a osté pour luy faire insulte, quand ce ne seroit qu'vne pomme : parce que ce n'est pas le bien qu'il defend, mais l'honneur : *tunc enim non tam rei quam honoris est defensio* : dites si vous voulez qu'en ce cas il peut tuer s'il est necessaire pour defendre sa vie qu'il hazarde en disputant son honneur & non pas son escu, ou *vne pomme : & si opus est occidere* : Mais adioustez ces paroles que vous auez supprimées *iuxta Sotum* : reconnoissez que c'est l'opinion de Soto dont le nom est illustre dans l'échole de S. Thomas : ne iettez pas la pomme à Lessius qui ne fait que raporter l'opinion de cet excellent Theologien, qui a paru auec honneur dans le Concile de Trente, & gouuerné la conscience de l'Empereur Charles-Quint, & apres que vous luy aurez rendu ce qui luy appartient il ne vous restera rien que la honte d'auoir voulu estre meschant, & de ne l'auoir pû, quoy qu'il n'y ait rien plus facile.

Venez donc au point de nostre differend, & dites nous enfin ce que vous trouués d'horrible dans la Doctrine des Casuistes : mais dites le nettement. Car ie me défie tousiours de *cette arriere main*, qui d'vn reuers vous absout sans scrupule de vostre imposture de Compiegne, *& vous met* comme vous croyez *en seureté de conscience*.

Ils disent ce que la nature nous aprend, & ce que toutes les Loix Diuines & Humaines confirment, qu'il n'est iamais loisible à vn particulier d'oster la vie à son prochain sinon dans les termes d'vne iuste & necessaire defense, & vous en conuenez auec eux. Ils estendent cette iuste defense aux occasions où l'on ne peut autrement éuiter la perte de la vie & de la pudicité, & vous tombez encore dans le mesme sentiment. Mais ils y enferment aussi la perte des biens & de l'honneur, que S. Thomas appelle les deux premiers organes de la vie, sans lesquels il est impossible qu'elle subsiste. Voila ce qui échauffe vostre zele, & le porte iusques là, que de traitter les Autheurs de cette doctrine comme des suppots du Diable, qui sont sortis de l'Enfer pour la publier sur la terre. Sans mentir, Monsieur, vous damnez trop facilement les hommes : & cet excez de chaleur a ie ne sçay quoy de semblable aux emportements de ces esprits fanatiques, qui donnent tout le monde au Diable, quand ils se sont abandonnez eux mesme au demon de la cholere qui les domine.

Quand vous seriez d'intelligence auec ce Prince des tenebres, vous ne pourriez esleuer sa tyrannie sur de plus nobles suiets : vous luy rendez toutes les Vniuersités tributaires : & vous obligez les plus sçauantes écholes, de luy laisser en proye la fleur de leurs Docteurs comme *des hommes deuoüés à ses ordres*, ministres de sa fureur, emissaires de ses erreurs, & complices de ses crimes.

Il faut que la Sorbonne, pour vous satisfaire, luy sacrifie Monsieur du Val, parce qu'il enseigne que les Loix d'vne iuste defense se peuuent quelquesfois étendre iusques aux biens & à l'honneur.

a Lettre 14. page 4.

Lessius l. 2. c. 9. d. 68.

Duvallius de charitate q. 23. a. 1. §. dico, licita est.

CIBP

## Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 3

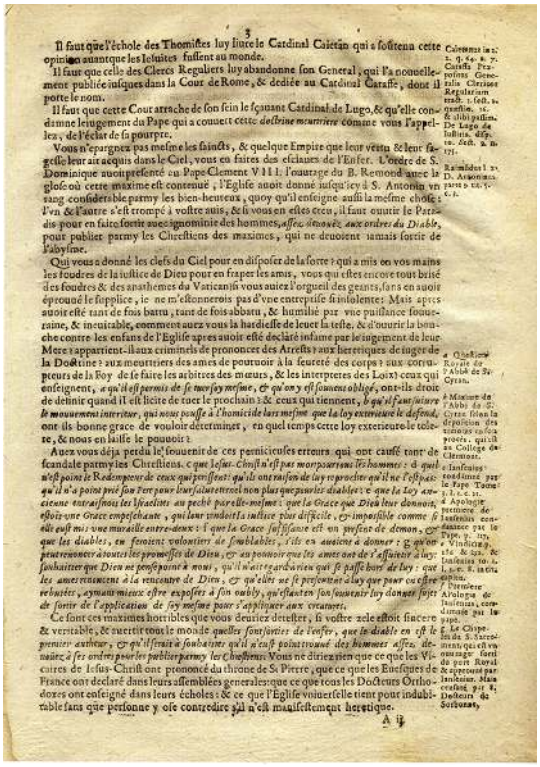

CIBP

## Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 4

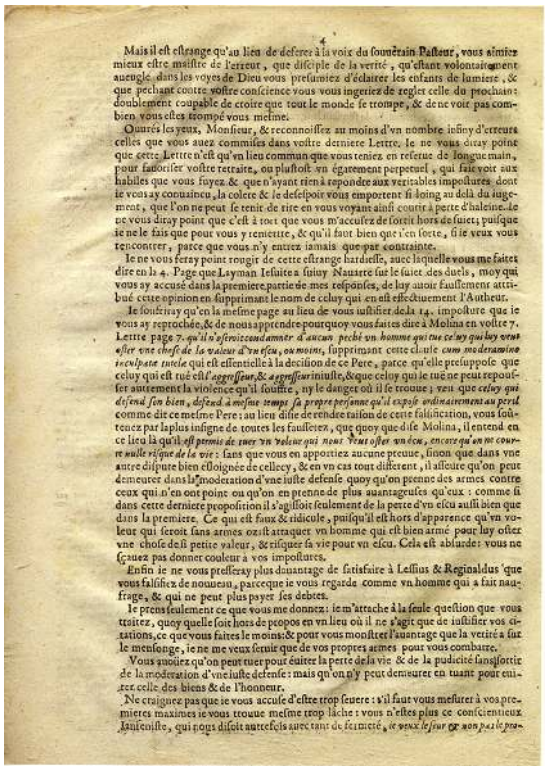

CIBP

## Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 5

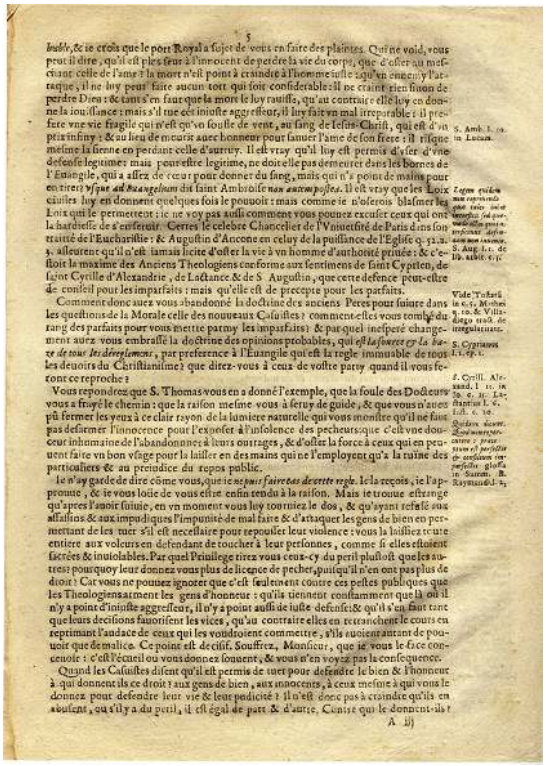

CIBP

## Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 6

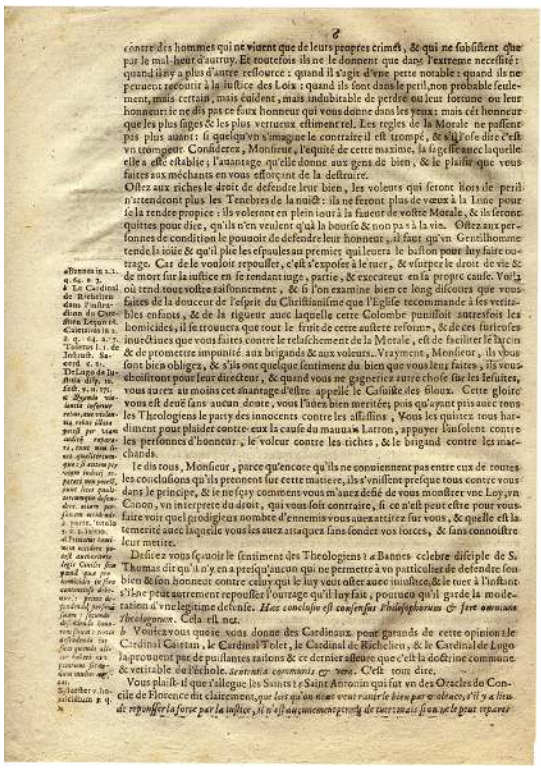

CIBP

## Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 7

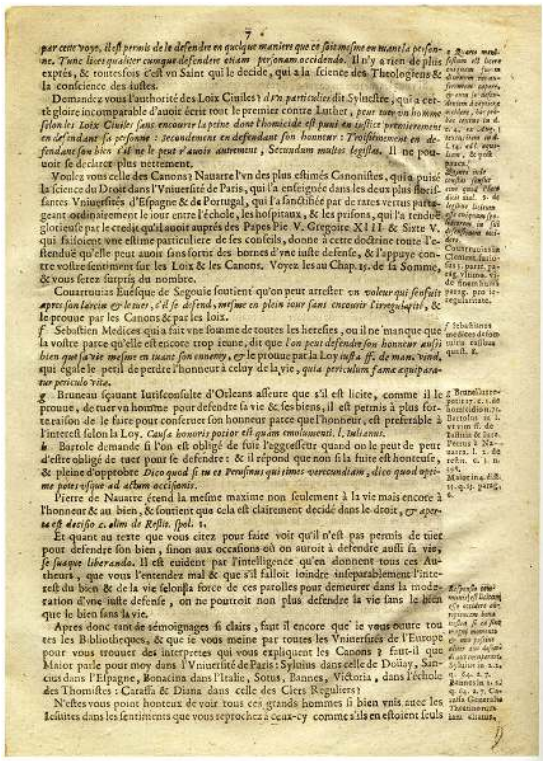

CIBP

## Réponse à la quatorzième lettre des Jansénistes, p. 8

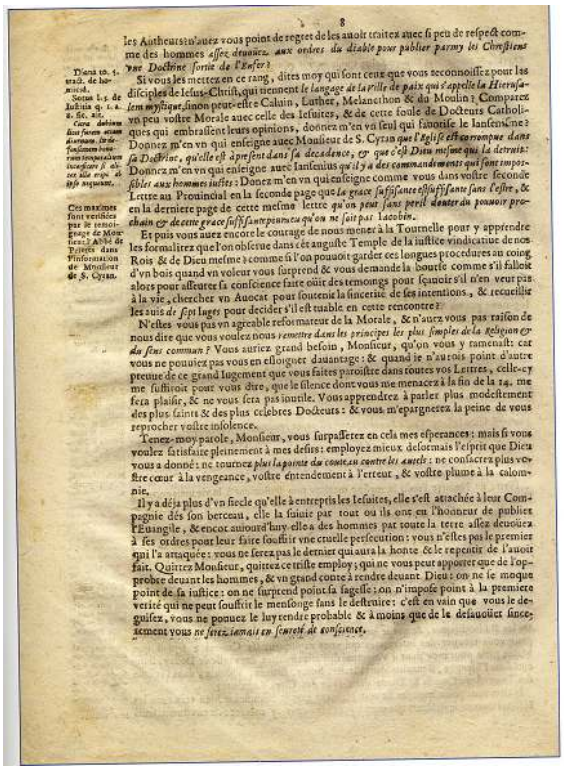

CIBP

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 1

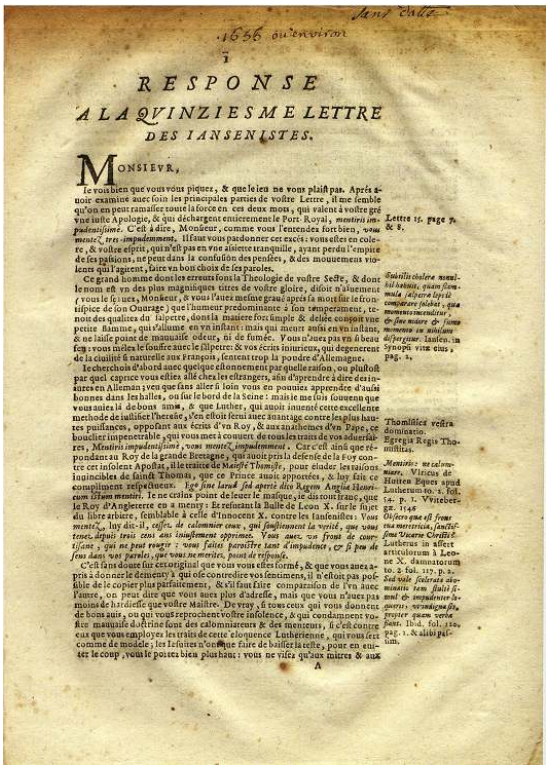

1656 ou environ

# RESPONSE
## A LA QVINZIESME LETTRE DES IANSENISTES.

MONSIEVR,

Ie veux bien que vous vous piquez, & que le leur ne vous plaist pas. Après auoir examiné auec soin les principales parties de vostre Lettre, il me semble qu'on en peut ramasser toute la force en ces deux mots, qui valent à vostre gré vne iuste Apologie, & qui déchargent entierement le Port-Royal, *mentiris impudentissime*. C'est à dire, Monsieur, comme vous l'entendez fort bien, *vous mentez très-impudemment*. Il faut vous pardonner ces excés: vous estes en colere, & vostre esprit, qui n'est pas en vne assiete tranquille, ayant perdu l'empire de ses passions, ne peut dans la confusion des pensées, & des mouuements violens qui l'agitent, faire vn bon choix de ses paroles.

Ce grand homme dont les erreurs font la Theologie de vostre Secte, & dont le nom est vn des plus magnifiques titres de vostre gloire, disoit n'agueres (vous le sçauez, Monsieur, & vous l'auez mesme grauë apres la mort sur le frontispice de son Ouurage) que l'humeur predominante à son temperament, tenoit des qualitez du salpetre, dont la matiere fort simple & deliée compoit vne petite flamme, qui s'allume en vn instant: mais qui meurt aussi en vn instant, & ne laisse point de mauuaise odeur, ni de fumée. Vous n'auez pas vn si beau feu: vous meslez le soufre auec le salpetre: & vos écrits injurieux, qui degenerent de la ciuilité si naturelle aux François, sentent trop la poudre d'Alemagne.

Ie cherchois d'abord auec quelque estonnement par quelle raison, ou plustost par quel caprice vous estiez allé chez les étrangers, afin d'apprendre à dire des injures en Alleman; n'en que fans aller si loin vous en pouuiez apprendre d'aussi bonnes dans les halles, ou sur le bord de la Seine: mais ie me suis souuenu que vous auiez là de bons amis, & que Luther, qui auoit inuenté cette excellente methode de iustifier l'heresie, s'en estoit seruï auec auantage contre les plus hautes puissances, appellant aux écrits d'vn Roy, & aux anathémes d'vn Pape, ce bouclier impenetrable, qui vous met à couuert de tous les traits de vos aduersaires, *Mentiris impudentissime, vous mentez impudemment*. Car c'est ainsi que répondant au Roy de la grande Bretagne, qui auoit pris la defense de la Foy contre cet insolent Apostat, il le traitte de *Manifeste Thomiste*, pour éluder les raisons inuincibles de sainct Thomas, que ce Prince auoit apportées, & luy fait ce compliment respectueux. *Ego sine laruâ sed apertè dico Regem Angliæ Henricum istum mentiri*. Ie ne crains point de leuer le masque, ie dis tout franc, que le Roy d'Angleterre en a menty: Et refutant la Bulle de Leon X. sur le sujet du libre arbitre, semblable à celle d'Innocent X. contre les Iansenistes: *Vous mentez*, luy dit-il, *esprit de calomnie vous, qui soustenez la verité, que vous tenez depuis trois cens ans iniquement opprimée. Vous auez vn front de courtisane, qui ne peut rougir: vous faites paroistre tant d'impudence, & si peu de sens dans vos paroles, que vous ne meritez point de réponse.*

C'est sans doute sur cet original que vous vous estes formé, & que vous auez apris à donner le dement à qui ose contredire vos sentiments, il n'estoit pas possible de le copier plus parfaitement, & s'il faut faire comparaison de l'vn auec l'autre, on peut dire que vous auez plus d'adresse, mais que vous n'auez pas moins de hardiesse que vostre Maistre. De vray, si tous ceux qui vous donnent de bons auis, ou qui vous reprochent vostre insolence, & qui condamnent vostre mauuaise doctrine sont des calomniateurs & des menteurs, si c'est contre eux que vous employez les traits de cette eloquence Lutherienne, qui vous sert comme de modele; les Iesuites n'auoient pas faire de baisser la teste, pour en euiter le coup, vous le pouez bien plus haut: vous ne visez qu'aux mitres & aux

*Lettre 15. page 7. & 8.*

*Subtilis cholera mentibus nostris, quam sumsimus salpetra loyolæ comparare solebat, qua momentò mendacium, & sine mora & sanie momento ac nidorem disperguat.* Iansen. in Synopsi vitæ eius, pag. 4.

*Thomistica vestra dominatio.* Egregia Regis Thomistica.

*Mentiris impudentissime.* Vinicius de Hanten Papen apud Lutherum to. 2. fol. 14. p. 1. Vvitebergæ. 1546

*Obscura quæ est frons tua meretricia, sanctissimus Vncorus Crucifer* Lutherus in assertionibus 3 Leonis X. damnatorum to. 2 fol. 117. p. 2.

*Sed vide sedentes decretales tam stulti simul & impudentes laqueos, vt magnum filium premat quem verba sonant.* Ibid. fol. 120. pag. 1. & alibi passim.



CIBP

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 2

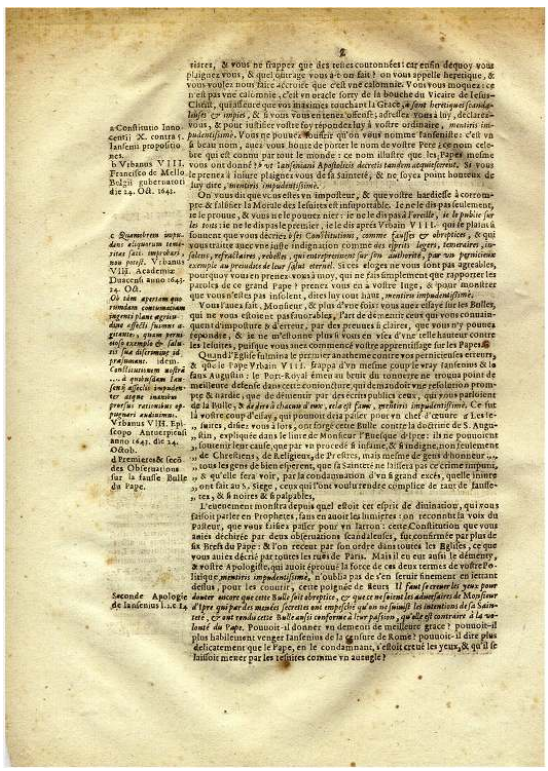



vitres, & vous ne frapper que des testes couronnées! car enfin de quoy vous plaignez vous, & quel tort vous a-t'on fait? on vous appelle heretique, & vous voulez nous faire accroire que c'est vne calomnie. Vous vous moquez: ce n'est pas vne calomnie, c'est vn oracle sorty de la bouche du Vicaire de Iesus-Christ, qui asseure que vos sentimens touchant la Grace, *sont heretiques, scandaleux & impies*, & si vous vous entendez offensé; adressez vous à luy, declarez-vous, & pour iustifier vostre foy répondez luy à vostre ordinaire, *mentiris impudentissimè*. Vous ne pouuez soutenir qu'on vous nomme Iansenistes: c'est vn beau nom, auez vous honte de porter le nom de vostre Pere? ce nom celebre qui est connu par tout le monde: ce nom illustre que les Papes mesme vous ont donné? *vt Iansenianæ Apostolicis decretis tandem acquiescerent.* Si vous le prenez à iniure plaignez vous de la Saincteté, & ne soyez point honteux de luy estre, *mentiris impudentissimè*.

On vous dit que vous estes vn imposteur, & que vostre hardiesse à corrompre & falsifier la Morale des Iesuites est insupportable. Ie ne le dis pas seulement, ie le prouue, & vous me le pouuez nier: ie ne le dis pas à l'oreille, *ie le publie sur les tous*: ie ne le dis pas le premier, ie le dis après Vrbain VIII. qui se plaint souuent que vous decriez *ses Constitutions, comme fausses & obreptices*, & qui vous traitte auec vne iuste indignation comme *des esprits legers, temeraires, insolens, orgueilleux, rebelles, qui entreprennent sur son authorité, par vn pernicieux exemple au preiudice de leur salut eternel.* Ces eloges ne vous sont pas agreables, pourquoy vous en prenez vous à moy, qui ne fais simplement que rapporter les paroles de ce grand Pape? prenez vous en à vostre Iuge, & pour monstrer que vous n'estes pas insolent, dites luy tout haut, *mentiris impudentissimè*.

Vous l'auez fait, Monsieur, & plus d'vne fois: vous auez eſſayé sur les Bulles, qui ne vous estoient pas favorables, l'art de démentir ceux qui vous connoissent imposteur & d'erreur, par des preuues si claires, que vous n'y pouuez répondre, & ie ne m'estonne plus si vous en vîtes d'vne telle hauteur contre les Iesuites, puisque vous auez commencé vostre apprentissage sur les Papes.

Quand l'Eglise fulmina le premier anathéme contre vos pernicieuses erreurs, & que le Pape Vrbain VIII. frappa d'vn mesme coup le vray Iansenius & le faux Augustin: le Port-Royal ému au bruit du tonnerre ne trouua point de meilleure defense dans cette conionciture, que de mandoir vne resolution prompte & hardie, que de démentir par des écrits publics ceux, qui vous parloient de la Bulle, & *de vous à chacun à vous, rela est sine, veritatis impudentissimè*. Ce fut là vostre coup d'essay, qui pouuoit deia passer pour vn chef d'œuure d'Iesuitisme, dites: vous à vous, on forge cette Bulle contre la doctrine de S. Augustin, expliquée dans le liure de Monsieur l'Euesque d'Ipre: ils ne pouuoient soutenir leur cause, que par vn procedé si infame, & si indigne, non seulement de Chrestiens, de religieux, de Prestres, mais mesme de gens d'honneur..., tous les gens de bien s'eſtrem, que la Saincte ne soit pas ce crime impuni, & qu'elle fera voir, par la condamnation d'vn si grand excés, quelle iniure ont fait au S. Siege, ceux qui l'ont voulu rendre complice de tant de fausse-tez, & si noires & si palpables.

L'euenement monstra depuis quel estoit cet esprit de diuination, qui vous faisoit parler en Prophetes, sans en auoir les lumieres: on reconnut la voix du Pasteur, que vous osiez piller pour vn larron: cette Constitution que vous auiez decriée par deux obtestations scandaleuses, fut confirmée par plus de six Brefs du Pape: & l'on receut par son ordre dans toutes les Eglises, ce que vous auiez décrié par toutes les ruës de Paris. Mais il en eut assés le démenty, & vostre Apologiste, qui auoit épuisé la force de ces deux termes de vostre rhetorique *mentiris impudentissimè*, n'oublia pas de s'en seruir finement en iettant dessus, pour les couurir, cette poignée de fleurs. *Il faut secourir les vns pour donner encore que cette Bulle soit obreptice, & que ce ne soient les intentions de sa Saincteté, & ont rendu cette Bulle aussi conforme à leur passion, qu'elle est contraire à la volonté du Pape.* Pouuoit-il donner vn dement de meilleure grace? pouuoit-il plus habilement venger Iansenius de la sentence de Rome? pouuoit-il dire plus delicatement que le Pape, en le condamnant, s'estoit creué les yeux, & qu'il se laissoit mener par les Iesuites comme vn aueugle?

*a Constitutio Innocentii X. contra Iansenii propositiones.*

*b Vrbanus VIII. Francisco de Melle Belgii gubernatori die 24. Oct. 1641.*

*c Quemadmodum saepe dicere eloquium temeritas fuit, improbare, non potuit.* Vrbanus VIII. Academiæ Duacenæ anno 1643. 24. Oct.

*Ob idem aperiendum eruendam contumaciam pugnetis plane agrestium effugii, humani ingenii, quam pernicioso exemplo & salutis sue detrimento id præmunat.* idem. *Constitutionem nostram ... à quibusdam Iansenii assectis impudenter ingenio interpretationi proprio rationibus oppugnari audiamus.* Vrbanus VIII. Episcopo Autorensi anno 1643. die 14. Octob.

*d Premieres & secondes Obiections sur la fausse Bulle du Pape.*

*Seconde Apologie de Iansenius l. 2. c. 14.*

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 3

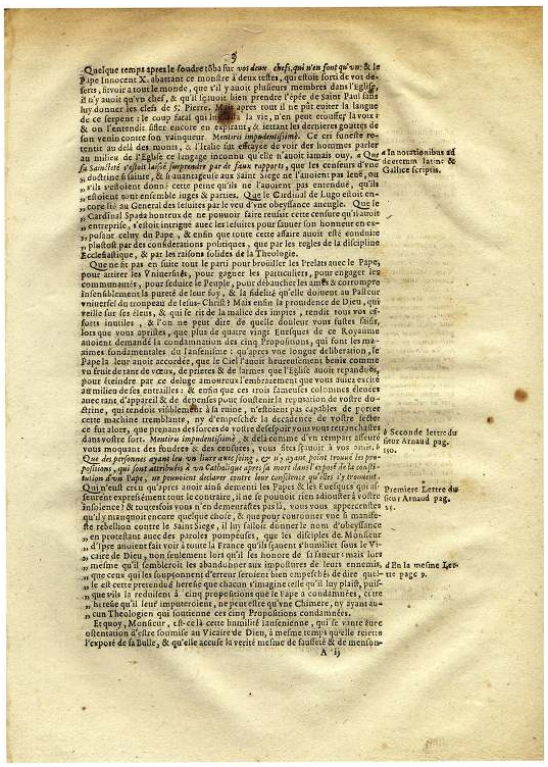

3 CIBP

## 4 Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 4

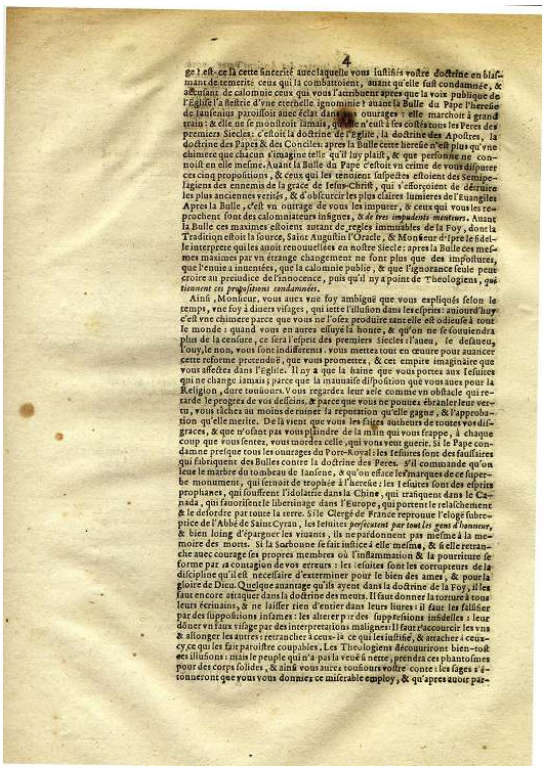

CIBP

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 5

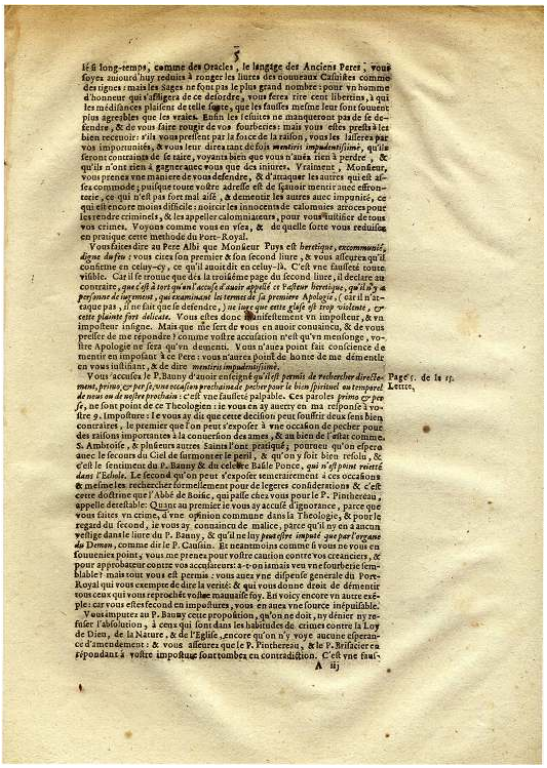

CIBP

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 6

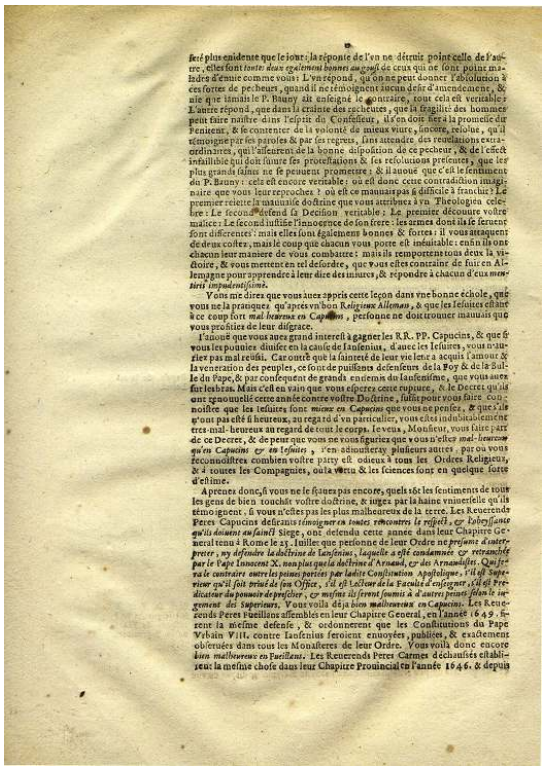

CIBP

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 7

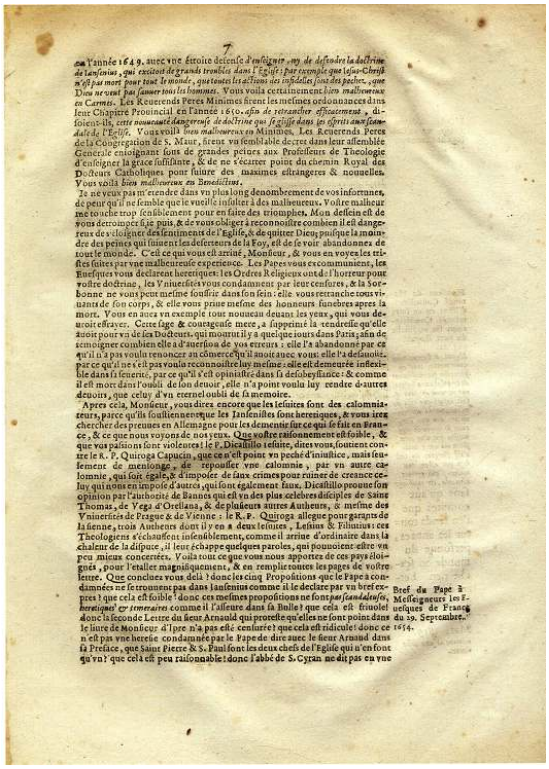

CIBP

## Réponse à la quinzième lettre des Jansénistes, p. 8

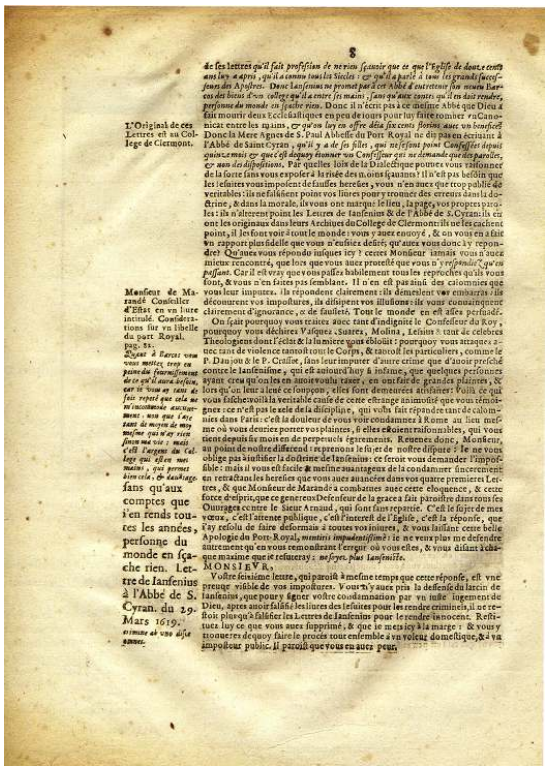

CIBP

# INDEX

**Mots-clés :** Pascal, Provinciales